7e ANNÉE — T. LII

N° 1201 — 12 juin 1955



LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : **45 frs** pour l'année en cours.
60 frs pour les numéros de l'année précédente.
80 frs pour les numéros des années antérieures

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

ACTES DU SAINT-SIÈGE

IIIe Congrès de la Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens

LETTRE DE S. S. PIE XII

Du 10 au 15 mai dernier s'est tenu, à Dusseldorf, le IIIe Congrès de la Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens. A cette occasion, S. S. Pie XII a envoyé la lettre suivante à M. l'abbé Schmitt et à M. Gockeln, délégués de la Fédération pour le Congrès (1) :

A NOS CHERS FILS, M. L'ABBÉ HERMANN JOSEPH SCHMITT ET JOSEPH GOCKELN, DÉLÉGUÉS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS OUVRIERS CHRÉTIENS.

Notre attention a été particulièrement attirée par l'annonce, contenue dans votre lettre du 30 avril de cette année, que la Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens s'apprêtait à tenir à Dusseldorf un Congrès international, le premier depuis la deuxième guerre mondiale.

Non moins vivement que Notre Prédécesseur Pie XI, d'heureuse mémoire, Nous saluons l'activité des Associations nationales de travailleurs catholiques sur le plan international. Nous ne pouvons que souhaiter que le Congrès de Dusseldorf fasse comprendre d'une manière encore plus vivante et plus universelle la nécessité et l'utilité de cette collaboration.

La collaboration internationale dans les domaines les plus variés prend une extension toujours plus vaste, en partie grâce à l'exemple donné par les gouvernements, en partie grâce à l'initiative privée. Même celui qui, non sans raison, croit discerner en cela le danger d'un excès d'organisation, doit veiller à ce que l'influence de la pensée et de l'action chrétiennes soit aussi forte que possible. Il y a là une tâche que l'on ne peut éluder, et que, dans l'intérêt de l'Eglise et du monde chrétien du travail, il est nécessaire d'aborder directement ou indirectement au sein des réunions internationales, officielles ou non officielles.

Ce n'est, de plus, que par la collaboration internationale des mouvements ouvriers catholiques qu'il est possible de se faire une image véritable de la situation et des besoins du chrétien et du catholique accomplissant un travail salarié. Il n'est pas douteux, en effet, que cette situation — comparée à celle de l'époque de l'Encyclique *Rerum Novarum* — est devenue beaucoup plus complexe et différenciée. La cause en est due avant tout, comme vous le savez, à la différence du développement économique de chaque pays, particulièrement dans le domaine industriel, mais aussi dans le domaine agricole. Votre Fédération internationale peut donc, au moyen d'échanges de vues et d'études entreprises par elle, contribuer à clarifier cette situation et par là même servir l'Eglise, dont la doctrine sociale non seulement oriente continuellement la pratique, mais est elle-même orientée par la pratique. Il n'en va pas autrement pour toute pastorale adaptée à notre temps.

La nécessité, dont vous parlez vous-même dans votre lettre, de penser aux travailleurs des pays dits sous-développés, s'impose indubitablement dès maintenant et dans l'avenir immédiat. Votre action internationale vous permettra de contribuer efficacement à ce que la cause du monde ouvrier catholique ne soit pas sous-estimée ou devienne la proie de tendances non chrétiennes. Nous ne pensons pas

(1) Traduction de J. Thomas d'Hoste, d'après le texte allemand publié par *l'Osservatore Romano* des 20-21 mai 1955.

seulement à l'aide matérielle, mais encore à la formation de dirigeants capables, aux conseils à donner aux évêques, ainsi qu'à la préparation de prêtres et de laïques répondant aux besoins de ces pays. Nous souhaitons vivement que ces efforts de votre part soient dirigés par la divine Providence pour qu'elle facilite votre tâche dans tous les domaines et la mène à bonne fin.

Cependant, là où votre Fédération ne s'impose pas absolument comme une nécessité, elle n'en sera pas moins, toujours, d'une grande utilité.

Que l'image d'un monde catholique du travail uni sur le plan international attire et enthousiasme particulièrement votre jeunesse. Dans de nombreux pays, on se plaint que les jeunes gens se préoccupent peu des questions et des besoins de la communauté, quand leurs intérêts matériels, sont à peu près assurés. Ils s'en tiennent éloignés. Et pourtant, il n'est pas admissible qu'on ne puisse faire appel à eux. Ils n'ont pas le droit de se récuser, précisément à l'heure présente où, en de nombreux secteurs, les larges efforts du monde du travail deviennent une réalité au sein de la vie sociale. Puisse votre Fédération internationale stimuler le zèle des jeunes travailleurs pour la cause catholique et pour son rayonnement dans tous les domaines ; puisse-t-elle trouver des voies et des moyens qui élargissent leur horizon spirituel.

Nous voyons dans votre Fédération internationale le gage que dans de vastes milieux du monde catholique du travail une ligne d'unité se dessine en vue de la transformation de l'Etat et de la société. Il est presque partout porté atteinte à la justice et à la charité dans les relations personnelles des hommes parce que, au nom précisément de la justice et de la charité, ont été créées des organisations en trop grand nombre ou faussement orientées. Cela n'est pas conforme à la doctrine sociale de l'Eglise. L'organisation ne doit remplacer ni la conscience ni la responsabilité personnelle ; il faut maintenir ou reconstituer les milieux de vie plus restreints ; il faut, à la base, redonner sa place à la responsabilité des hommes en vue de leurs buts communs. Alors, l'Etat pourra ainsi compter sur des citoyens qui sauront faire bon usage de leur droit de vote, et sur des représentants du peuple qui ne seront pas des roseaux agités par le vent des intérêts momentanés et égoïstes.

Si vous marchez résolument dans cette direction, unis dans votre Fédération internationale, l'Eglise, et avec elle la société humaine auront beaucoup gagné ; vous travaillerez alors pour la réalisation d'un programme pratique s'inspirant de l'ordre divin et non des directives d'un humanisme ou d'un socialisme terrestre, quel que soit le nom dont on le gratifie ou sous lequel on le camoufle.

Nous appelons sur votre Congrès, sur ses délibérations et ses résolutions la protection et la grâce de Dieu, en gage desquelles Nous vous accordons à vous tous de tout cœur la Bénédiction apostolique sollicitée.

Du Vatican, le 8 mai 1955.

PIE XII, Pape.

Discours de S. S. Pie XII aux « cultivateurs directs »

(18 mai 1955)

Recevant, le 18 *mai, à la basilique Saint-Pierre,* 35 000 *agriculteurs italiens appartenant à la Confédération des cultivateurs directs, lesquels représentent* 60 *pour* 100 *de la production agricole nationale, S. S. Pie XII leur a adressé l'allocution suivante* (1) *:*

Vous voici réunis à Rome, chers fils, cultivateurs de toutes les régions d'Italie, pour affirmer ensemble votre volonté de réaliser l'idéal chrétien de votre belle profession. A trois reprises déjà, Nous avons pu vous adresser la parole pour vous encourager et vous bénir. Aujourd'hui, Nous vous accueillons avec le plus grand plaisir et, en contemplant votre groupe imposant, Nous pensons aussi à tous ceux qui n'ont pu vous accompagner, aux 2 500 000 environ de travailleurs agricoles que votre Confédération nationale rassemble en plus de 12 000 sections. A tous, Nous adressons Notre salut et Nous évoquons avec une gratitude paternelle la somme immense de labeurs, d'initiatives, de courage quotidien parmi les difficultés de toutes sortes, qui fait de votre catégorie l'une des bases sociales et morales les plus solides de la nation.

Le nombre d'adhérents à votre Confédération suffirait à lui seul à montrer son importance et à la désigner comme la plus puissante organisation professionnelle de ce genre. Responsable de plus de 60 pour 100 de la production agricole nationale, comment n'exercerait-elle pas une large influence sur la vie économique du pays ? Nous sommes donc heureux de vous en féliciter, d'autant plus que vous accomplissez votre tâche avec la préoccupation de mettre en pratique les principes de la doctrine sociale catholique, qui sont les plus conformes aux exigences de la vie humaine naturelle et surnaturelle et poussent à chercher la solution des problèmes que pose sans cesse l'évolution rapide de l'économie et des conditions générales de la société humaine. Ainsi, dans l'effort patient de tous les jours, vous contribuez à construire, dans l'ordre et le respect des institutions un monde moins dur, moins imprégné de matérialisme, moins esclave d'une recherche acharnée de l'intérêt égoïste.

Cet idéal, vous savez bien qu'il est difficile à réaliser et que la route à suivre sera encore longue et parfois pénible. Mais il suffit de jeter un regard

(1) Traduction du Service de presse du Vatican. Le texte italien de ce discours a paru dans *l'Osservatore Romano* du 19 mai 1955.

sur le chemin parcouru depuis la naissance de votre Confédération, en 1944, jusqu'à ce jour, pour y trouver de nombreux motifs de réconfort. Si l'on est frappé d'abord par le continuel accroissement des effectifs, l'extension progressive de son organisation et de ses activités est encore plus remarquable. C'est donc qu'elle répondait à une vraie nécessité et, qu'ayant compris les justes aspirations des agriculteurs, elle n'a pas manqué à ses promesses. L'un des services les plus éminents peut-être qu'elle a rendus à ses membres fut de leur faire prendre conscience du rôle qui leur revient dans la vie économique de la nation ; elle les a invités à s'affranchir d'un particularisme parfois assez tenace, et bien compréhensible chez le travailleur des campagnes, attaché profondément à son exploitation et qu'on n'amène pas facilement à lever les yeux vers un horizon plus vaste.

Pour un groupe social aussi considérable que le vôtre et occupé dans un secteur de la production aussi fondamental, il est essentiel de garder le contact avec les mouvements d'opinion et les grands courants d'idées qui dirigent l'évolution du pays et d'y exercer une influence utile, non dans le seul but d'en tirer des avantages particuliers, mais pour le bien général lui-même. Il ne suffit pas en effet de posséder des principes justes ni de les appliquer dans le cercle étroit de sa vie personnelle, mais il faut les répandre autour de soi, en faire profiter aussi les autres, en montrer clairement la valeur et l'efficacité pour l'intérêt national. Votre organisation, en renforçant le sens de la solidarité chez les cultivateurs directs, confère à leur action une efficience accrue et une ampleur que justifient les hautes vertus de leur tradition familiale et leur attachement au sol de la patrie.

Alors que certains, aujourd'hui, craignent malheureusement toujours davantage le risque personnel et cherchent la sécurité même au prix de l'indépendance, demeurez fidèles à une vocation qui est et sera toujours de façon spéciale exposée au risque, mais qui, précisément à cause de cela, est un modèle, à l'heure actuelle insuffisamment reconnu, d'effort humain, effort qui a toujours garanti à la vie des peuples durée et fécondité.

Sans doute, il ne Nous appartient pas de relever en détail tous les résultats positifs acquis par le travail de la Confédération depuis une dizaine d'années ; il Nous plaît cependant d'en signaler quelques-uns, particulièrement significatifs, par exemple ceux obtenus dans le domaine contractuel en matière de réduction des impôts ; dans l'assistance sociale par l'extension aux cultivateurs directs des assurances contre la maladie et par le projet de loi concernant l'invalidité et la vieillesse ; et du point de vue technique et économique, par l'action entreprise pour la stabilisation et la défense des produits en crise.

Mais, très justement, vous n'avez pas voulu restreindre votre activité au domaine purement économique, car se posait avec insistance à votre réflexion le problème de la famille cultivatrice. Dans le discours que Nous adressions le 29 février 1952 aux dirigeants de la Confédération, Nous disions : « Efforcez-vous de gagner la jeunesse rurale. Montrez à ces jeunes gens un intérêt affectueux ; formez-les et préparez-les au moyen de cours spéciaux à leurs devoirs de cultivateurs ; éduquez-les à des vues spirituelles et sociales plus larges et plus élevées. » (*Discorsi e Radiomessagi*, vol. XIII, p. 482.) (1) Cette exhortation, vous l'avez filialement accueillie et, maintenant, vous pouvez orienter les jeunes cultivateurs vers des cours de préparation professionnelle et syndicale qui les rendront aptes à remplir plus tard leur noble mission avec compétence et avec l'assurance de pouvoir faire face à leurs responsabilités sociales. Mais, au sein de la famille cultivatrice, la femme exerce toujours, outre sa fonction d'épouse et de mère, un rôle plus ou moins important dans l'exploitation elle-même. Un syndicat de cultivateurs devait en tenir compte et s'occuper de faire participer les femmes des campagnes à la vie syndicale. Vous pouvez déjà considérer avec satisfaction le fruit des efforts que vous avez déployés en ce sens.

De la sorte, le fondement familial de votre économie vous fera vaincre la grande tentation de l'époque actuelle, à laquelle tant de gens succombent, celle de viser à la recherche d'un niveau de vie toujours plus élevé et d'une productivité du travail toujours plus grande pour l'aspiration à la prospérité. Car, même dans l'économie, la famille représente ce qui est durable et ce qui assure la série des générations futures. La seule abondance des biens à prix réduits, le seul allégement et la diminution de la fatigue du travail sont un résultat équivoque, car il n'ôte pas l'angoisse pour l'avenir, mais l'augmente plutôt, dans la mesure où il excite les désirs désordonnés, et n'apaise jamais l'homme.

Il faudrait encore signaler les Instituts fondés par la Confédération pour l'instruction professionnelle agricole, pour favoriser la formation et le développement de la petite propriété, pour aider le cultivateur à obtenir l'assistance prévue par la loi. Enfin, comme de nombreuses familles d'ouvriers agricoles sont entrées récemment et entreront encore en possession d'une petite propriété en vertu de l'application de la réforme agraire, il a paru nécessaire de leur apporter un appui moral et technique qui facilite la période de transition : aussi a-t-on institué une Fédération nationale des petits propriétaires qui intervient, entre autres, pour favoriser le développement des coopératives, puissant instrument de soutien et de progrès des nouvelles communautés rurales. Le domaine ainsi élargi de l'économie agricole contribuera alors, uni à d'autres mesures, à renforcer le marché intérieur du pays et, par là, à donner également à la production industrielle un appui dont la solidité est incomparable et dont la nécessité devient toujours plus claire.

Cette revue rapide et incomplète des multiples activités de la Confédération nationale des cultivateurs directs, Nous voudrions qu'elle soit pour vous un encouragement et une promesse. Un encouragement, car en peu de temps vous avez atteint des résultats qui démontrent l'existence d'un esprit sérieux de collaboration, une volonté commune d'améliorer substantiellement les conditions de vie du cultivateur. N'est-ce pas réconfortant pour chacun de vous de savoir qu'il n'est pas seul à accomplir cet effort, mais qu'il fait partie d'une organisation vaste, solide, bien conduite, animée d'un dynamisme qui a prouvé son efficience ?

Quel motif de confiance pour l'avenir ! Quelles heureuses perspectives accompagnent votre progrès ! Si vous restez fidèles à ses principes, vos activités prendront avec le temps une extension

(1) *D. C.*, n° 1177 du 23. 3. 1952, col. 374. (*N. D. L. R.*)

plus large encore ; de nouvelles possibilités s'ouvriront d'étendre l'assistance syndicale, de multiplier pour chacun de vous les occasions de contribuer au bien de tous, d'intensifier l'amour actif du prochain, la charité chrétienne qui porte partout la chaleur et la vie.

Le Seigneur ne manquera pas de vous aider, de vous inspirer le courage et la persévérance qui triomphe de tous les obstacles. Dans la prospérité comme dans l'adversité, gardez toujours envers Dieu des sentiments de vive reconnaissance. N'est-il pas l'Auteur de tout bien, le Dispensateur des plus humbles réalités terrestres sans lesquelles l'homme ne pourrait vivre, comme des dons les plus élevés de l'esprit et du cœur ? Ainsi, même consacrée aux travaux que ne relève aucun éclat extérieur, votre vie personnelle, familiale et sociale s'élèvera jusqu'à la dignité qui surpasse toutes les autres, celle d'enfants du Père céleste à qui vous pouvez et devez vous confier sans réserve.

Que la divine Providence vous guide donc et qu'elle répande ses faveurs sur vous-mêmes, sur vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Comme gage de ces grâces et en témoignage de Notre affection paternelle, de tout cœur Nous vous accordons Notre Bénédiction apostolique.

Le XII[e] Congrès de l'U. N. I. A. P. A. C.

LETTRE DE S. S. PIE XII

L'U. N. I. A. P. A. C. (Union internationale des associations patronales catholiques) (1) *a tenu, à Paris, du* 18 *au* 21 *mai dernier, son XII[e] Congrès, au cours duquel* 500 *chefs d'entreprise appartenant à* 12 *nations ont étudié les moyens de lutter contre le chômage* (2). *A cette occasion, S. Exc. Mgr Dell'Acqua, substitut, a adressé, au nom de S. S. Pie XII, la lettre suivante, en français, à M. Bernard Jousset, président de l'Union.*

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N. 350306

Dal Vaticano, li 9 mai 1955.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En informant récemment le Saint-Siège que le prochain Congrès de l'Union internationale des associations patronales catholiques aurait pour thème « Le plein emploi et la mission des chefs d'entreprise », vous aimiez à souligner qu'un tel sujet avait été choisi pour mieux répondre à l'attente du Souverain Pontife, telle qu'elle s'exprimait en particulier dans son Discours du 3 juin 1950. « Voilà, disait alors Sa Sainteté en parlant de la nécessité d'ordonner l'économie sociale en conformité avec les justes besoins et la dignité de l'homme, voilà le problème sur lequel Nous voudrions voir théoriciens et praticiens du mouvement catholique social concentrer leur attention et faire converger leurs études. » (1)

Aussi le Saint-Père, qui a suivi avec un bienveillant intérêt votre action au cours de ces dernières années, se plaît-il à encourager les travaux du Congrès de Paris ; je suis heureux de me faire ici l'interprète de ses vœux paternels.

Depuis l'audience que Sa Sainteté accordait en 1949, aux membres de l'Union internationale (2), les progrès techniques de l'industrie n'ont fait que s'accentuer, accroissant la capacité de production dans des proportions souvent notables, mais posant de ce fait à l'économie sociale, nationale et internationale, de délicats problèmes de répartition de l'emploi, de consommation des biens et de pouvoir d'achat. Vous vous proposez d'aborder en chrétiens ces questions, conscients de leur répercussion morale et soucieux de ne pas servir de simples intérêts économiques ni le profit d'une classe particulière, mais d'assurer au contraire le bien de tous. Il vous appartiendra, entre autres, de vous pencher sur les conséquences que risque d'avoir sur le monde du travail le développement des formes le

---

(1) L'U. N. I. A. P. A. C. fut fondée en 1931 à Rome, lors de la promulgation de l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, sous le nom des Conférences internationales patronales catholiques.

C'est en 1948 que l'U. N. I. A. P. A. C. fut créée sous sa forme actuelle.

Son président actuel est M. Bernard Jousset, président du Centre français du patronat chrétien (100, rue de l'Université, Paris). Son secrétariat permanent est à La Haye, Rijslag 29, Schéveningue.

Les statuts de l'U. N. I. A. P. A. C. définissent clairement ses buts :

a) Servir de lien entre les Associations patronales catholiques qui ont pour objet de diffuser et faire prévaloir dans la vie économique et sociale les principes de la loi naturelle et chrétienne tels qu'ils sont contenus dans la doctrine et la morale sociale catholiques.

b) Développer et coordonner, dans le domaine international en particulier, par des conférences périodiques, les initiatives sociales qui poursuivent l'amélioration des relations entre les patrons et les ouvriers, et concourir à l'instauration de l'ordre social et à son perfectionnement selon les lois de l'Evangile.

c) Susciter dans les pays où elles n'existent pas encore de nouvelles associations patronales catholiques avec les buts sus-indiqués.

(2) Avant le Congrès, le secrétariat général de l'U. N. I. A. P. A. C. avait donné la situation suivante du chômage en Europe : aux Pays-Bas, 100 000 chômeurs en moyenne (3 pour 100) ; en Belgique, 200 000 ; en France, 100 000 chômeurs assistés et vraisemblablement 400 000 chômeurs effectifs (textile, cuir, ameublement) ; en Italie, 2 250 000 chômeurs au 31 mars 1953, soit 6,6 pour 100 de la population professionnelle ; en Espagne, 100 000 chômeurs inscrits ; en Suisse, il n'y a pas de chômage, plus de 100 000 ouvriers étrangers y sont toujours employés ; en Allemagne, un peu moins d'un million de chômeurs sur 16 millions de travailleurs, soit 5,6 pour 100, les chômeurs se trouvent surtout parmi les réfugiés de l'Est ; en Angleterre, entre 350 000 et 400 000.

(1) « Discours aux membres du Congrès international des études sociales de l'Université de Fribourg », *D. C.* n° 1072, du 2. 7. 1950, col. 837. (*N. D. L. R.*)

(2) Le texte de l'allocution prononcée par S. S. Pie XII au cours de cette audience a paru dans *la D. C.*, n° 1044, du 5. 6. 1949, col. 713 et s. (*N. D. L. R.*)

plus modernes du machinisme. Par elles-mêmes, ces techniques nouvelles sont certes tout à l'honneur de la science, mais, si elles devaient se répandre sans que soient résolus en même temps les problèmes humains qu'elles soulèvent, on pourrait craindre qu'elles n'asservissent davantage encore le travailleur qu'elles prétendent libérer, en lui imposant sans compensation la concurrence inhumaine de la machine : ainsi verrait-on se renouveler, en s'aggravant, les tragiques paradoxes entraînés par l'industrialisation au siècle dernier.

Les responsabilités économiques et sociales qui incombent aux membres de l'Union, du fait de leurs fonctions patronales, leur font un devoir d'affronter avec courage et prudence ces difficultés. Mais à l'heure où des initiatives sont à prendre, et dans des conditions souvent malaisées, ceux qui détiennent l'autorité et de qui dépend parfois le sort de nombreuses familles ouvrières ne doivent pas manquer d'intégrer ce facteur humain au cœur de leurs préoccupations professionnelles. Comme il serait souhaitable à cet égard que les associations patronales catholiques aient habituellement le souci de recueillir, sur ces questions qui mettent en cause la vie matérielle et morale de milliers de travailleurs, la pensée loyale et compréhensive des organisations catholiques ouvrières ! S'inspirant des mêmes principes de la doctrine sociale de l'Eglise, poursuivant le même bien commun de la profession et de la nation, de tels contacts entre chrétiens, faits de respect mutuel et d'ouverture réciproque, ne pourraient qu'élargir les points de vue et faciliter la recherche de solutions valables.

Sa Sainteté ne doute pas qu'animés de cet esprit vous ne réalisiez à Paris un fructueux travail. En gage des grâces qu'elle appelle sur le Congrès, elle vous accorde de grand cœur, ainsi qu'à tous les membres de l'Union internationale, une large et paternelle Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon religieux dévouement.

A. Dell'Acqua, *subst.*

Allocution prononcée par S. Em. le cardinal Feltin au banquet de clôture du Congrès (21. 5. 1955)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Ce Congrès de l'U. N. I. A. P. A. C. est vraiment un succès — étant donné le nombre des participants, étant donné les convives de choix, étant donné les travaux qui se sont déroulés pendant ces journées. Vraiment, vous pouvez être content, Monsieur le président, et permettez-moi de vous féliciter, comme de remercier en même temps tous ceux qui avec nous ont participé à la préparation de ces journées, pour continuer admirablement la tradition que nous relatait tout à l'heure M. le président Zamanski. Et, certes, il a été lui-même l'ouvrier de la première heure : il s'effaçait tout à l'heure, mais il y a si longtemps que je le connais que j'ai pu suivre de près ses travaux, ses difficultés et ses succès.

Ceux qui sont venus de l'étranger jusqu'ici emportent un bon souvenir. La parole de l'Espagne en est la preuve. Quant à mon voisin, je crois qu'il a donné lui aussi une preuve de l'excellente impression qu'il emporte de ce séjour.

Vous avez étudié un bien grave problème : celui du chômage en face du développement des techniques et du plein emploi qu'il faudrait savoir garder. Cette question, vous le savez tous, a préoccupé l'Eglise depuis bien longtemps. Dès 1950, le Souverain Pontife en parlait et vous invitait à vous préoccuper de cette question. Et ces jours-ci il vous a adressé une lettre vous félicitant comme il convient du choix que vous aviez fait d'un tel sujet et vous apportant ses encouragements en même temps que ses directives.

Quelles conclusions avez-vous tirées de vos travaux dans l'ordre technique ? Je l'ignore et je n'ai pas à en connaître. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une question aussi grave que celle du chômage et qui touche aux êtres humains, il y a une question d'ordre moral qui rentre bien alors dans le domaine de l'Eglise, et permettez-moi, en toute simplicité et brièveté, de vous apporter le témoignage de l'Eglise que je représente.

Aujourd'hui, tout le monde défend la personne humaine ; à droite ou à gauche, dans tous les partis, dans toutes les philosophies, on veut — et on a raison — défendre les droits sacrés de la personne humaine. Mais il faut bien reconnaître que tous ceux qui en discutent et qui les affirment, et qui les défendent, n'ont pas la même conception de l'homme.

Pour un grand nombre, l'homme n'est guère que l'être raisonnable qui doit chercher, par son travail, son bonheur, sa félicité ici-bas ; qui n'a pas, en dehors de ce monde, de perspectives ouvertes sur un autre monde et pour qui tout se termine au trou béant et noir du cimetière.

Donner à l'homme la plus grande félicité temporelle, c'est tout le but poursuivi ; et défendre ses droits dans ce domaine, c'est tout ce que l'on cherche.

Pour nous chrétiens, nous avons une autre pensée, et nous nous appuyons, malgré tous les progrès de la technique, sur ces vérités religieuses fondamentales que nous appelons la création et la Rédemption, et nous croyons que l'homme a été créé par Dieu, que l'homme a été racheté par Dieu, que l'homme est aimé particulièrement de Dieu et que l'homme est fait pour retrouver son Dieu ; et qu'il a non seulement une destinée temporelle, mais aussi une destinée éternelle.

Quand on envisage ainsi l'être humain, ce sont des conséquences graves qui en découlent, parce qu'alors, étant donné que nous sommes en société, plusieurs hommes réunis, étant donné que la création nous offre des matériaux multiples qui doivent servir précisément au développement de la personne humaine — car tout est ordonné à la personne humaine dans la création, — il se crée des rapports dont nous devons tenir compte, en fonction de la loi même de Dieu. Et puisque, hommes, nous avons tous la même condition, puisque nous

sommes tous fils de Dieu, puisque nous sommes tous par conséquent des frères, depuis le plus humble des manœuvres jusqu'au plus élevé dans la hiérarchie économique, puisque nous sommes tous des frères, l'amour doit dominer dans nos rapports ; et il ne suffit pas de satisfaire aux exigences de la production : il faut nous souvenir que ceux qui produisent avec nous sont des hommes qui ont droit au respect, qui ont droit à l'affection fraternelle.

Lorsque l'on est bien pénétré de ces pensées — et ce sont les vôtres, Mesdames et Messieurs, — il y a alors des exigences qui surgissent, qui sont importantes, mais auxquelles on peut apporter des solutions, comme d'autres problèmes trouvent également leur solution.

Quand on considère ainsi l'être humain — comme je viens de le faire, — toute la question du travail : temps de travail, genre de travail, prend une importance particulière. Toutes les relations que l'on peut avoir entre employeur et employé trouvent des formes spéciales d'affection, et la société dans laquelle on est employé sert à l'homme, car ce n'est pas l'homme qui est fait pour la société, mais la société qui est faite pour l'homme, non pas pour quelques hommes afin qu'ils profitent égoïstement des travaux et des recherches des uns et des autres, mais pour tous les hommes afin que dans une collaboration fraternelle puisse peu à peu s'élever le niveau de vie de chacun et que tous puissent trouver la félicité temporelle qu'ils réclament, sans perdre de vue la félicité éternelle pour laquelle ils ont été créés.

Je sais que ce sont là vos pensées, et que lorsque vous êtes en face du progrès, vous avez conscience qu'il ne s'agit pas tant de faire des découvertes nouvelles pour créer des besoins nouveaux qui ne seront pas toujours satisfaits et qui risquent alors de susciter des souffrances nouvelles et des jalousies, mais que le progrès doit consister surtout à faire bénéficier le plus grand nombre possible des découvertes faites jusqu'alors, de telle sorte que peu à peu tous les hommes puissent trouver un standing de vie meilleur demain qu'il ne l'est aujourd'hui.

Toutes ces pensées nous sont communes, mais il me semble qu'après avoir étudié techniquement le chômage dans les conclusions auxquelles vous êtes arrivés, il ne faut pas oublier cet aspect humain qui domine toujours toutes les questions d'ordre économique et social.

Je sais bien qu'il n'est pas facile de mettre pratiquement en harmonie ce que je viens de dire avec les conditions économiques dans lesquelles vous vous trouvez, mais je sais aussi que, lorsqu'on est bien dominé par ces pensées qui sont les nôtres à nous chrétiens, on peut plus aisément qu'avec d'autres philosophies trouver les moyens appropriés, de telle sorte que la paix règne entre les employeurs et les employés, et que cette paix sociale qui conditionne la paix internationale pour laquelle, demain, nous sommes invités à prier particulièrement, que cette paix sociale conditionnant la paix internationale doit être une préoccupation constante, puisque toute l'humanité aspire à la paix, et il n'y aura de paix que dans la mesure où on saura se souvenir de ces pensées fondamentales du christianisme, et où les hommes se regarderont avant tout comme des fils de Dieu, et par conséquent comme des frères qui s'aiment.

— *Cristo nel mondo.* — Un vol. 14 × 19 cm., 432 pages. Prix : 800 lires. Publié par « L'Osservatorio Cristiano », Casella postale 46, Assisi, Italie.

L'Observatoire chrétien d'Assise, rattaché à l'Association apostolique « Pro Civitate Christiana », que dirige Don Giovanni Rossi, publie ce livre destiné à rendre de grands services par son abondante documentation. Une première partie étudie succinctement la position de l'Eglise dans chaque pays du monde, avec chiffres à l'appui. Une deuxième partie tire les conclusions de ces études pour faire ressortir le mouvement général qui, partout, se dessine vers le christianisme.

— *Pour connaître la pensée de saint Augustin,* par G. de Plinval, professeur à l'Université de Fribourg. — Un vol. 14 × 23 cm., 244 pages. Prix : 420 francs. Editions Bordas, Paris.

Dans cette étude approfondie de la pensée de saint Augustin, l'intention de M. de Plinval a été moins de présenter un tableau d'ensemble de sa doctrine envisagée dans ses constantes essentielles que d'étudier sa philosophie en fonction des expériences de sa vie, philosophie qui a évolué en procédant par enrichissement par élargissement, mais sauf en deux ou trois occasions, sans se désavouer substantiellement. Un livre qui sera un excellent guide pour se diriger à travers les œuvres de saint Augustin.

— *En retraite avec saint François de Sales,* par Claude Roffat. — Un vol. 12 × 18,5 cm., 144 pages. Prix : 250 francs. Editions Spes, Paris.

M. le chanoine Roffat, auteur de *A l'écoute de saint François de Sales*, recourt à nouveau à l'enseignement de celui qui, mieux que tout autre docteur, a su montrer aux personnes vivant dans le monde que la perfection est à leur portée en sanctifiant leur vie et leurs occupations journalières. A cet effet il a ramassé en quelques brefs chapitres, sous forme de retraite spirituelle, l'essentiel de ses conseils. Les apôtres d'aujourd'hui, clercs et surtout laïcs y trouveront une nourriture spirituelle sûre et substantielle.

— *Le héraut de Dieu : saint Antoine de Padoue,* par G. Hunermann, traduit par l'abbé M. Grandclaudon. — Un vol. 13 × 19 cm., 240 pages, sous couverture en couleurs. Prix : 540 francs. Editions Salvator, Mulhouse, Porte du Miroir (Haut-Rhin).

Saint Antoine de Padoue est, sans conteste, un des saints les plus populaires et les plus fréquemment invoqués par tous les chrétiens. Sa vie, si courte en durée, il est mort à 36 ans, est riche en événements et mérite d'être mieux connue. G. Hunermann, dans une langue colorée et un style extrêmement vivant met sous les yeux de ses lecteurs la carrière si pittoresque, si mouvementée et si édifiante du Saint.

— *Avec le Pape, au Vatican,* par David Lathoud. — Un vol. de 192 pages, huit hors-texte. Prix 450 francs. Collection « Le poids du jour ». Maison de la Bonne Presse, Paris.

Dans cet ouvrage, l'auteur expose la vie d'un Pape en général, mais surtout d'un Pape des XIX[e] et XX[e] siècles. Il le suit depuis son élection à sa mort et à ses funérailles.

— *Comme au Cénacle, le Saint-Esprit souffle toujours et Marie est encore là.* — Vol. 12 × 18,5 cm., 96 pages. Editions et imprimeries du Sud-Est, 40, rue Charité, Lyon.

Intéressante et parfois émouvante réunion de témoignages de laïques, de prêtres et même d'évêque ayant participé à des retraites de cinq jours.

Pour compléter les collections de *la Documentation Catholique.*

A céder :

Années complètes : 1923, 1925, 1927, 1928, 193[illegible] 1936, 1947, 1952.

Années presque complètes : 1924, 1926, 1929, 193[illegible] 1933, 1935, 1938, 1945, 1946, 1948, 1949.

Années comprenant plus des trois quarts des numéros 1932, 1934, 1937, 1950, 1951, 1953, 1954.

25 numéros de l'année 1922 et la plupart des numéros des années où la parution fut incomplète en raison de la guerre.

S'adresser à M. l'abbé Hérenguel, curé de Neuville-Saint-Vaast (P.-de-C.).

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

« L'épiscopat de France en face de certains problèmes d'actualité »

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Guerry, archevêque de Cambrai, au clergé et aux militants de son diocèse

Réponse à des articles de presse

Le 9 mars 1955, alors que se réunissait l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France à Paris, paraissait, dans le Monde *(daté du 10 mars), un article intitulé « Politique et religion ». L'Eglise y était mise en accusation, c'est le moins qu'on puisse dire. L'auteur anonyme que* le Monde *désignait comme « une personnalité ecclésiastique engagée dans l'action missionnaire » y dénonçait, après la condamnation de* la Quinzaine, *« la politique actuelle de l'Eglise ». C'était le Saint-Siège qui était même directement pris à partie. On lui reprochait « une tactique qui ne dit pas son nom », qui « se dissimule derrière les principes ». Dans son article de* la Croix *du 16 mars, le P. Gabel releva comme il convenait cette accusation portée contre l'Eglise* (1). *Par ailleurs, depuis de longs mois, c'est toute une campagne, allant de l'insinuation malveillante à de violentes attaques, qui est menée contre l'Eglise et la Hiérarchie dans certaines publications lues par des catholiques. S. Exc. Mgr Guerry, secrétaire de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, dans la lettre pastorale que nous reproduisons, traite à fond, avec l'autorité qu'on devine au seul titre de la lettre, la position de l'Eglise à l'égard de trois grands problèmes sur lesquels portent les critiques qui lui sont faites : l'apostolat missionnaire, le communisme et la question sociale* (2).

Une campagne de presse contre l'Eglise et la Hiérarchie.

Depuis de longs mois, dans des journaux ou des publications lus par des catholiques — que cette presse soit de droite ou de gauche, — il circule des insinuations malveillantes à l'égard de l'Eglise et de l'épiscopat français, parfois des critiques acerbes et mêmes de violentes attaques.

Celles-ci peuvent se grouper autour de trois problèmes principaux : l'apostolat missionnaire, le communisme, la question sociale.

Au sujet de l'apostolat missionnaire : les uns écrivent que les mesures prises par la Hiérarchie (notamment l'arrêt de l'expérience des prêtres-ouvriers, la condamnation de *la Quinzaine* venant après celle de *Jeunesse de l'Eglise*) ont eu pour effet de stopper l'apostolat missionnaire, de le paralyser, et posent la question : l'Eglise va-t-elle devenir une place forte repliée sur elle-même ?

D'autres, au contraire, prenant prétexte d'erreurs doctrinales commises par certains prêtres-ouvriers, voudraient remettre en cause le principe et la nécessité de l'apostolat missionnaire : ils accusent la Hiérarchie d'avoir manqué de clairvoyance et de vigilance, en lançant et en organisant une forme d'action aussi dangereuse.

Au sujet du communisme : les uns insinuent que l'épiscopat de France, par son silence et son inaction, laisse le progressisme envahir l'Eglise et se fait le complice inconscient de ceux qui préparent, dans notre pays, l'avènement du communisme.

D'autres, par contre, reprochent à la Hiérarchie de ne pas aller dans le sens de l'histoire et la somment d'expliquer pour quelles raisons « des coups répétés de l'autorité frappent les efforts entrepris par des chrétiens pour désolidariser l'Eglise de la société bourgeoise et du régime capitaliste ».

Quant à l'attitude de l'épiscopat *en face des problèmes sociaux :* les uns mettent en garde la Hiérarchie contre le danger de continuer à professer des enseignements « en dehors de la réalité historique en devenir » et de ne pas exiger une transformation radicale des institutions et des structures du capitalisme moderne. D'autres, à l'opposé, alertent le patronat français sur les périls que représentent les positions avancées, audacieuses de l'épiscopat français dans la déclaration doctrinale sur « l'Eglise au sein du monde moderne » et dans son *Directoire pastoral en matière sociale.*

Toutes ces critiques troublent les esprits, sèment la défiance et le doute, ébranlent l'unité des catholiques qui, au-dessus des options temporelles légitimes et du domaine des questions libres, doit se réaliser au plan supérieur de la foi, de la charité, de l'attachement et de la fidélité à leur Eglise et à sa Hiérarchie.

Nous avons le devoir de défendre l'Eglise, notre Mère, de rendre témoignage à la vérité et de répondre aux questions que se posent de nombreux catholiques, désireux de connaître

(1) C'est encore le même sujet que traitait, en fait, G. Suffert, dans sa *Lettre ouverte à un Révérend Père ami de « la Quinzaine »*, que publiait *Témoignage chrétien* du 11 mars 1955.

(2) Nous ajoutons aux notes de la lettre pastorale les références à *la Documentation Catholique.*

leur devoir, d'éclairer leur jugement et de conserver à leur action sa rectitude au milieu de tant d'erreurs et de confusions.

Les conditions d'un jugement objectif.

Mais, pour se former un jugement objectif sur l'Eglise et la Hiérarchie, il importe que certaines conditions soient au préalable remplies.

La première doit être une *information* sûre et impartiale. Tant de catholiques ignorent les actes et les décisions de la Hiérarchie, parce qu'ils ne lisent pas la presse qui les publie. Tant d'autres ne les connaissent que d'une manière superficielle et souvent déformée.

Ensuite, au lieu de céder à une réaction spontanée de nature, comme il arrive la plupart du temps devant un acte de l'autorité, quelle qu'elle soit, les catholiques ne doivent jamais oublier qu'ils ont un effort à faire pour *s'élever au plan supérieur de la foi,* où la Hiérarchie se situe dans l'accomplissement de sa mission. Ce qu'elle a toujours en vue, ce qui dicte et oriente ses interventions, c'est la conscience des responsabilités redoutables qu'elle porte au cœur du drame du salut des hommes : responsabilité du message de vérité qui lui a été confié et qui ne lui appartient pas ; responsabilité de la rédemption des âmes et du monde. L'Eglise est un mystère de foi : elle est le Corps du Christ. Son Chef invisible, le Christ-Jésus, l'Homme-Dieu, dans la gloire de son Père, la conduit, la gouverne invisiblement par son Esprit divin, visiblement par le Pape, Chef de l'Eglise universelle, et par les évêques dans l'Eglise particulière du diocèse en communion avec le Souverain Pontife. Juger l'Eglise comme si elle était une société humaine parmi les autres, l'observer du dehors comme si on lui était étranger, perdre de vue, oublier ou méconnaître sa nature vraie et le sens de sa mission, c'est s'exposer à de graves erreurs : l'Eglise est *dans* ce monde, mais elle n'est pas *du* monde.

Enfin, il est manifeste que trop souvent on la juge *en partisan,* au nom d'une position politique ou sociale que l'on a choisie. Or, l'esprit de parti est un obstacle à la lumière. Chaque camp voudrait s'annexer l'Eglise, l'amener à prendre parti pour la solution qu'il estime la meilleure, la seule vraie. Mais parce que l'Eglise refuse et parce que la Hiérarchie affirme son indépendance à l'égard des divers partis, chaque camp lui prête des mobiles intéressés, l'accuse d'incompréhension, de trahison à l'égard de sa propre mission.

Nous avons eu, de cet esprit partisan, un exemple frappant dans l'article publié par *le Monde* du 10 mars dernier sous le titre « Politique et religion ». Parlant de l'Eglise romaine, l'auteur n'hésitait pas à écrire : « Dans la lutte ouverte entre les deux camps, elle appartient aujourd'hui, de fait, et quelles que soient ses intentions, ses réserves même, au parti occidental. » Cette simple phrase livre tout le secret que parviennent mal à dissimuler d'habiles distinctions et, dans un tel contexte, des hommages au Souverain Pontife qui sonnent faux : elle porte sa marque d'origine. Depuis des années, la propagande communiste clame à tous les échos que le Vatican est descendu dans l'arène politique et qu'il est lié aux puissances occidentales pour préparer une nouvelle guerre contre la Russie et le monde communiste. Certes ! le Saint-Père a maintes fois, avec force et intrépidité, dénoncé les erreurs et le matérialisme athée du communisme. Mais en même temps il s'est élevé, en des déclarations formelles, au-dessus des deux camps, comme il le montrait encore dans son dernier Message de Noël 1954, en exprimant la confiance « qu'on puisse encore jeter un pont de paix entre les deux rives et rétablir le lien commun douloureusement brisé ».

En jugeant d'un point de vue politique, selon la dialectique habituelle du communisme, qui n'a pas d'autre perspective que l'optique politique, l'auteur de l'article du *Monde* s'est interdit à lui-même de comprendre et de juger impartialement l'attitude du Saint-Siège. Sous la poussée de cette passion politique, il va plus loin : il lance contre le Vatican des accusations calomnieuses, que des catholiques ne peuvent lire sans indignation (1).

La meilleure manière de répondre aux objections contradictoires, que de part et d'autre on oppose à l'épiscopat, sera d'exposer purement et simplement sa position à l'égard de chacun des trois problèmes en cause, d'ailleurs étroitement reliés entre eux.

Evidemment, il ne saurait être question, en quelques pages, de traiter ces problèmes par le fond. Notre propos plus modeste est de situer chacune des interventions de la Hiérarchie dans l'ensemble de l'action pastorale et apostolique qu'elle poursuit pour répondre aux besoins de notre temps. Notre effort tendra surtout à en dégager le sens profond et à montrer pourquoi et comment ces actes et décisions de l'épiscopat ont été appelés et commandés par les exigences de la doctrine de l'Eglise et le souci de sauvegarder la pureté de sa mission au milieu du monde moderne.

I. — L'apostolat missionnaire.

L'objection : Par certaines mesures d'autorité, la Hiérarchie a prouvé qu'elle entendait stopper l'apostolat missionnaire comme trop dangereux à ses yeux.

Réponse : Trois faits, trois documents prouvent que, bien loin d'arrêter ou de retarder l'apostolat missionnaire auprès des milieux éloignés de l'Eglise, la Hiérarchie veut et demande qu'il s'étende, se développe : mieux encore, elle l'organise. Encore faut-il que la portée de ces interventions de l'autorité soit étudiée de près, et bien comprise.

---

(1) Voici un exemple : Visant ce qu'il appelle la politique du Vatican, l'auteur écrit qu'elle « dissimule, derrière un rideau de sanctions doctrinales, la réalité des souffrances, des injustices, des désordres graves, que la civilisation industrielle a suscités, que la révolution atomique risque de porter à un degré vertigineux de tension ». Est-il possible de trahir aussi manifestement la vérité ? Les catholiques ou tous les hommes qui ne partagent pas nos croyances mais lisent les allocutions et les messages du Saint-Père savent avec quelle vigueur, depuis 193[illegible], Pie XII a stigmatisé les injustices et les désordres de la civilisation industrielle et adressé aux chefs d'Etat de multiples appels pour les mettre en garde contre les conséquences effroyables de la révolution atomique.

Premier fait : la déclaration doctrinale de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français (avril 1954).

L'importance de ce document tient à son origine et à son objet.

Son origine ? Il émane d'une Assemblée qui constitue un événement considérable dans la vie de l'Eglise de France, en raison de son caractère exceptionnel, du nombre de ses membres, de leur qualité et des responsabilités qu'ils assument dans l'Eglise. Pour la seconde fois seulement depuis cinquante ans, l'épiscopat de France s'est réuni tout entier (cardinaux, archevêques, évêques résidentiels, coadjuteurs, auxiliaires, en tout 106) pour étudier quelques-uns des problèmes de pastorale, de l'enseignement libre, de l'Action catholique et prendre des décisions qui vont orienter l'apostolat dans les années à venir.

Au terme de ces solennelles assises, l'épiscopat français a publié une déclaration doctrinale, dont l'objet souligne la portée et la gravité : c'est la prise de position de l'épiscopat tout entier d'un pays « au sein du monde moderne et face aux civilisations nouvelles ». A ce tournant historique d'une civilisation qui disparaît et d'autres civilisations qui s'annoncent, l'épiscopat s'interroge, scrute l'avenir, pose les principes directeurs qui éclaireront un jugement chrétien, dénonce les erreurs à éviter dans la construction d'une civilisation nouvelle.

Or, *cette déclaration s'achève par un appel très pressant de la Hiérarchie à l'apostolat missionnaire.*

Elle énonce le problème : « Aujourd'hui, un problème grave s'est posé par la constitution, en notre pays, de groupes humains, vivant de la même vie de travail, formant, en marge des anciennes villes, des cités nouvelles, où la révélation chrétienne n'a pas encore pénétré et où l'Eglise n'est trop souvent connue que par les mensonges d'une campagne matérialiste et athée. » (*)

Que va faire la Hiérarchie ? Va-t-elle, comme on l'a imprudemment écrit, replier la chrétienté sur elle-même ? Bien au contraire, elle affirme qu'elle « *sent très vivement sa responsabilité à l'égard de ces masses d'hommes qui ignorent le message rédempteur du divin Sauveur* ».

Elle précise l'objectif : « Aussi la tâche missionnaire a-t-elle pour but de rejoindre et d'atteindre les incroyants. » Elle indique ensuite les moyens : l'existence, en ces milieux coupés de l'Eglise, d'un laïcat chrétien solidaire de ce monde au sein duquel il remplira de plus en plus sa mission d'évangélisation, les prêtres de la Mission ouvrière et enfin, dans tout le clergé et les fidèles, un esprit missionnaire.

Pourtant, une autre question se posait à l'épiscopat. Il existe encore en France des régions entières de chrétienté, profondément attachées à leur foi et à leurs traditions. Il existe aussi partout des institutions chrétiennes, vivantes, des communautés chrétiennes.

(*) Cf. *D. C.*, n° 1173 (16 mai 1954), col. 611.

Or, ce qui est nouveau dans la déclaration de l'Assemblée plénière, c'est que l'épiscopat appelle toutes ces communautés paroissiales, toutes les institutions chrétiennes *à s'ouvrir elles-mêmes aux perspectives missionnaires.* Il leur fait entrevoir les lourdes responsabilités qu'elles porteraient dans ce grand tournant de l'histoire. « *Si celles-ci se refermaient sur elles-mêmes et demeuraient insensibles au drame du salut de l'humanité, toute l'action missionnaire serait paralysée.* »

C'est qu'en effet, en même temps que la Bonne Nouvelle est annoncée à tous et les moyens de salut mis par l'Eglise à la disposition des plus éloignés d'elle, il faut que ceux à qui le message est porté puissent trouver autour d'eux, dans les paroisses, dans les assemblées de chrétiens et leurs institutions, le signe visible de la charité de Jésus-Christ et le témoignage d'une foi authentiquement vécue, animatrice d'une existence de dévouement et de service.

Ce que l'épiscopat voulait par là, c'était faire découvrir à tous les chrétiens « *les exigences de leur appartenance à une Eglise qui est missionnaire dans son essence même* », à tous les chrétiens de tous les milieux (rural, ouvrier, bourgeois et indépendant). Car s'il est vrai que le problème missionnaire est particulièrement aigu dans le monde ouvrier, il se pose à l'heure actuelle dans tous les milieux ; tous sont, à des degrés divers, touchés par le paganisme et le laïcisme ambiants.

Telles sont donc l'ampleur et le caractère nouveau des orientations imprimées par l'épiscopat de France aux tâches pastorales et à l'Action catholique (2).

Deuxième fait : la Constitution apostolique de S. S. le Pape Pie XII concernant la Mission de France.

Beaucoup de chrétiens n'ont pas compris l'originalité, l'importance, la grandeur de cet acte pontifical.

Par la Constitution apostolique du 15 août 1954, le Souverain Pontife donne à la Mission de France un statut canonique d'une forme nouvelle, l'érige en société officiellement approuvée par le Saint-Siège ; c'est la création d'une entité juridique selon les règles définies par le droit canonique, une sorte de petit diocèse, de prélature *nullius*, avec un territoire qui lui est propre, avec son Séminaire, avec ses services particuliers de chancellerie, tout en demeurant du clergé diocésain et sans former une Congrégation religieuse ou une société comme Saint-Sulpice et d'autres.

S. Em. le cardinal Liénart, que le Saint-Père a nommé prélat *nullius* de la Mission et qui a joué un rôle capital dans toute la période où Rome préparait les nouvelles dispositions, pouvait écrire, le 30 août 1954 : « *L'événement marque donc, dans l'histoire de la Mission de France, une date mémorable.* La période

(2) On lira, en particulier, sur ce grave problème de « l'action missionnaire », la Lettre pastorale de S. Em. le cardinal Feltin, archevêque de Paris, pour le Carême de 1955. Voir *D. C.*, n° 1195 (20. 3. 1955), col. 335.

d'expérience et de préparation a pris fin, *la Mission a reçu maintenant dans l'Eglise sa place attitrée ;* elle va pouvoir poursuivre son œuvre en toute sécurité. Car *c'est bien son action apostolique et son effort missionnaire que le Saint-Père a entendu favoriser.* » (*)

Le cardinal de Lille souligne comment, dans les considérants qui précèdent la Constitution, le Souverain Pontife « *exprime d'une manière émouvante sa sollicitude universelle de Pasteur suprême, sensible à la détresse des âmes qui vivent en si grand nombre dans l'ignorance du Christ et du salut qui est en lui. Il se sent pressé d'envoyer des missionnaires à la fois chez les peuples lointains qui n'ont pas encore reçu l'Evangile et parmi les masses déchristianisées de chez nous, chez lesquelles le matérialisme a fait renaître un nouveau monde païen qui grandit en dehors de la sainte Eglise de Dieu* ».

Voilà bien mis en relief le caractère missionnaire de cet organisme de l'Eglise de France, qui s'appelle précisément « Mission de France ».

Il ne faut point oublier que la création de la Mission de France en 1941 est née d'une décision de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France au nom de l'épiscopat tout entier. Prenant conscience d'abord de l'état de déchristianisation de certaines régions, puis de la difficulté pour elles de se relever, faute de vocations sacerdotales, enfin du devoir de solidarité et d'entraide fraternelle qui existe entre tous les diocèses français, l'épiscopat décidait que les diocèses plus favorisés s'engageaient à envoyer, dans les diocèses plus atteints par la déchristianisation, des équipes de prêtres ayant reçu une formation missionnaire dans le Séminaire de la Mission de France.

Après des recherches, des tâtonnements, certaines déviations qui ont appelé une remise au point de l'œuvre, la Mission de France a conservé, dans sa nouvelle forme, ces liens très étroits qu'elle a eus dès l'origine avec l'épiscopat français. Elle est placée sous l'obédience directe des évêques par l'entremise de la Commission épiscopale de la « Mission de France », qui a été établie de façon stable par l'Assemblée des cardinaux et archevêques.

Ah ! si, à l'exemple de ce grand acte collectif de l'épiscopat, toutes les familles spirituelles, toutes les Congrégations religieuses décidaient de s'unir à l'épiscopat pour prendre solidairement en charge ce problème missionnaire à travers la France entière, quelle magnifique avancée du royaume de Dieu en notre pays pourrait être réalisée dans l'avenir ! Mais cet espoir est déjà inauguré sous un certain aspect, grâce au *Centre pastoral des Missions à l'intérieur* (C. P. M. I.), où, sous une impulsion très dynamique, prêtres du clergé diocésain et religieux s'efforcent, en une fraternelle et loyale collaboration, d'analyser avec réalisme l'état d'une région qui va être évangélisée intensément pendant plusieurs semaines, et soumettent à une constante revision et à un approfondissement doctrinal leurs méthodes et leur action missionnaire.

(*) Cf. *D. C.*, n° 1182 (19. 9. 1954), col. 1160.

Troisième fait : l'existence et le développement de l'Action catholique ouvrière.

C'est un fait, bien souvent constaté, que, même parmi ceux qui sont préoccupés du problème missionnaire, l'existence et la formation d'un laïcat, prenant ses responsabilités apostoliques dans son milieu, n'ont pas encore été entrevues ni pleinement comprises. Au moment où l'expérience des prêtres-ouvriers a été interrompue, il n'était pas rare d'entendre dire que l'Eglise n'était plus présente dans la classe ouvrière. On ne savait pas que d'admirables militants ouvriers étaient à l'œuvre pour une action vraiment missionnaire. On n'avait pas saisi la portée de l'acte par lequel la Hiérarchie décidait la création de l'A. C. O., en faisait un mouvement d'Eglise, le mandatait avec la mission d'assurer une présence de l'Eglise dans le monde ouvrier et de représenter le milieu ouvrier dans la vie de l'Eglise. Elle définissait dès ce début (mars 1950) le caractère essentiellement apostolique et missionnaire du mouvement. « *L'A. C. O. est l'apostolat organisé du laïcat ouvrier, appelé, en participation de la mission apostolique de l'Eglise, à l'évangélisation des milieux populaires.* » (*)

Trois ans après (octobre 1953), l'Assemblée des cardinaux et archevêques demande à tous les prêtres « *de comprendre l'importance primordiale et l'urgente nécessité de porter au monde ouvrier le message rédempteur et les moyens de salut* ». Elle renouvelle à l'A. C. O. le mandat et exprime sa confiance en la mission apostolique de ce mouvement, jeune encore et plein d'espérance. En face de ceux qui doutent du rôle du laïcat adulte et des possibilités même d'un mouvement d'Action catholique pour les adultes, l'Assemblée déclare : « *Une fois de plus, avec force et netteté, l'Assemblée affirme la nécessité de l'Action catholique et la confiance en l'apostolat du laïcat chrétien, portant, au sein du monde moderne, le témoignage de sa foi, de sa charité, de sa fidélité à l'Eglise et le souci missionaire du salut de ses frères.* » (**)

Bien entendu, le mouvement n'en est qu'à ses débuts. Mais pour nous, qui rencontrons souvent ses dirigeants et ses aumôniers nationaux ou diocésains et qui avons assisté aux deux rencontres nationales des dirigeants, nous pouvons attester, avec nos collègues de la Commission épiscopale, qu'il y a là, pour l'Eglise et son action missionnaire, un immense espoir. Ces hommes et ces femmes sont des apôtres ardents, convaincus, généreux, pleinement conscients de la mission qui leur est confiée. De plus, ils n'ont pas à être « parachutés » dans le milieu ouvrier de travail, de quartier : ils y vivent, ils sont mêlés aux autres familles ouvrières. Ils partagent les souffrances, les difficultés, les espoirs de la classe ouvrière. Ils parlent sa langue. Ils sont écoutés. Ils portent devant tous les incroyants le témoignage du dévouement courageux, désintéressé, à la grande cause de la promotion collective du monde ouvrier et de son combat pour la construction d'une société plus

(*) Cf. *D. C.*, n° 1069 (21. 5. 1950), col. 649.
(**) Cf. *D. C.*, n° 1159 (1. 11. 1953), col. 1369.

juste et plus humaine. Ils découvrent de plus en plus que l'A. C. O. a comme principale mission l'évangélisation du monde ouvrier.

L'expérience des prêtres-ouvriers.

L'objection insiste : « Soit ! nous reconnaissons bien que ces documents révèlent la volonté formelle de la Hiérarchie de développer l'apostolat missionnaire. Mais, en fait, ne s'est-elle pas alors contredite elle-même, en suspendant l'expérience des prêtres-ouvriers qui constituait indiscutablement la forme essentielle et la plus audacieuse de l'apostolat missionnaire ? »

Réponse : 1° L'expérience des prêtres-ouvriers était, en effet, une forme hardie et nouvelle de l'apostolat missionnaire. En la lançant en pleine occupation, le cardinal Suhard et ses collègues espéraient faire tomber en partie le mur qui sépare l'Eglise de la classe ouvrière. De fait, le retentissement de l'expérience dans les milieux populaires a été profond et a fait choc. Mais c'était là une forme limitée et exceptionnelle de l'apostolat missionnaire : elle ne le constituait ni essentiellement ni uniquement. Une centaine de prêtres ou de religieux, c'est un bien petit noyau d'apôtres, soit par rapport à l'ensemble du clergé français (plus de 40 000 prêtres, plus de 8 000 religieux) (3), soit par rapport à la multitude des lieux de travail ou au nombre considérable des travailleurs du monde ouvrier ou paysan qu'il faudrait pouvoir atteindre.

2° Si la Hiérarchie a dû intervenir par des mesures d'autorité, ce n'était pas pour arrêter l'apostolat missionnaire, c'était, au contraire, pour le sauver, le replacer dans la ligne toute droite de ses origines. Les raisons profondes de ces interventions semblent bien avoir échappé à beaucoup, même dans les milieux intellectuels, puisque certains d'entre eux se sont plaints amèrement du silence de l'autorité, qui ne leur semblait pas avoir expliqué nettement les motifs pour lesquels l'expérience était suspendue.

Qu'est-ce que l'apostolat missionnaire ? Les documents cités plus haut l'ont rappelé : c'est celui qui, par « mission » spéciale de l'Eglise, porte le message du salut à ceux qui ne le connaissent pas encore et vivent dans des milieux coupés de l'Eglise. C'est l'annonce de la Bonne Nouvelle aux incroyants. Il se situe dans le plan de la Rédemption, non dans celui d'une civilisation. Un missionnaire n'est pas envoyé pour faire ou changer une civilisation, la remplacer par une autre : il doit demeurer fidèle à la mission que l'Eglise lui a confiée, mission spirituelle, surnaturelle, apostolique. En de nombreux documents concernant les missions en terre lointaine, le Saint-Siège a manifesté sa volonté de maintenir l'apostolat missionnaire dans la pureté et la rectitude de l'Evangile, son souci de le désolidariser de toute civilisation humaine et de tout nationalisme.

C'était bien cette vocation apostolique que la Hiérarchie reconnaissait et confirmait en ces premiers prêtres qu'elle décidait d'envoyer, il y a dix ans, dans les usines et les milieux de travail. C'était bien à cette vocation que tous entendaient, à l'origine, demeurer fidèles, en s'engageant courageusement, généreusement, parfois héroïquement, dans une voie dont ils ne se dissimulaient pas les sacrifices.

Peu à peu, ils découvraient les obstacles auxquels se heurtait l'évangélisation dans ces milieux pour qui l'Eglise apparaissait comme liée à la société bourgeoise et inféodée au régime capitaliste. Sous l'influence d'une école de pensée qui identifiait le communisme et le monde ouvrier et qui proclamait que l'évangélisation de la classe ouvrière serait impossible tant que durerait le capitalisme, un certain nombre d'entre eux voulurent participer à la lutte conduite par le communisme pour la disparition de la société capitaliste et l'avènement d'une société inspirée par les principes du marxisme. Ils devinrent militants syndicalistes, et certains même des permanents de la C. G. T., engagés par elle pour une propagande d'ordre politique et syndical.

Pour ceux-ci, la déviation était alors totale par rapport à l'apostolat missionnaire, pour ne souligner ici que celle-là, qui contenait d'ailleurs plusieurs autres erreurs graves, relatives à l'Eglise, au christianisme, au sacerdoce.

C'est ici qu'il importe de bien comprendre les raisons très graves pour lesquelles la Hiérarchie a dû intervenir.

Ces prêtres, ainsi engagés dans cette voie, abandonnaient pratiquement la mission apostolique pour laquelle ils avaient été envoyés. Ils renonçaient, en fait, à l'évangélisation, pour lui substituer une action syndicale et politique. Ce qui doit animer le missionnaire, c'est la foi en « la puissance du Seigneur », comme dit l'Apôtre, c'est la certitude que le Christ Jésus agit par ses apôtres lorsqu'ils sont fidèles dans l'annonce de son Evangile, c'est la confiance en la force de l'Evangile pour éclairer les âmes. Et cela au milieu des difficultés et devant tous les obstacles que rencontre le missionnaire.

Mais, hélas ! au lieu de chercher, pour triompher des oppositions, à s'appuyer sur la prière, la messe, la fidélité à l'Eglise, que leur avait recommandées avec tant d'insistance le cardinal Suhard, certains prêtres-ouvriers allaient chercher à compter d'abord sur des moyens naturels, humains, politiques. Ils passaient dans un autre plan, tout différent de l'apostolat missionnaire. Sans doute la plupart d'entre eux gardaient, au fond de leur cœur, l'espoir de revenir plus tard à l'évangélisation proprement dite. Mais peu à peu, ce qui l'emportait pour eux et leur apparaissait comme le but premier, c'était leur participation au combat ouvrier pour une action révolutionnaire destinée à transformer les structures et les institutions de la société capitaliste. Ils devenaient dès lors des partisans, des hommes d'un parti : ils cessaient d'être les apôtres de

(3) Dans son livre *Essor ou déclin du clergé français*, le chanoine Boulard donne, à la page 233, les effectifs du clergé séculier et du clergé religieux :
1946 : 43 991 prêtres séculiers en France métropolitaine. 407 en Algérie-Tunisie. Total : 44 398.
8 553 prêtres religieux en France métropolitaine et Algérie-Tunisie.

Jésus-Christ, des hommes de Dieu, les prêtres donnés à tous.

Sans doute aussi, en s'engageant aux côtés de leurs camarades de travail dans une lutte difficile, se proposaient-ils de leur prouver que l'Eglise était, comme ils disaient, du côté des ouvriers ; ils voulaient présenter au monde ouvrier le visage d'une Eglise dégagée de toute inféodation au régime capitaliste et prenant parti pour l'instauration d'un autre régime social.

Mais ils ne voyaient pas que ce visage n'était plus celui de l'Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise n'est ni un syndicat professionnel ni un parti politique. Certes ! elle lutte, comme nous le rappellerons dans un troisième point, contre les injustices sociales du régime capitaliste. Mais sa mission est d'un autre ordre.

L'Eglise n'a pas été fondée pour renverser une société terrestre, un régime politique ou social, mais pour étendre le royaume de Dieu.

L'Eglise n'a pas pour mission de proposer ni d'imposer aux hommes des structures politiques, économiques, sociales, et les transformations du monde : elle respecte le domaine de la cité terrestre, l'autonomie du temporel en son ordre, le rôle des laïques agissant comme membres de la cité terrestre pour l'organiser. Si, d'aventure, des hommes d'Eglise l'oubliaient, les laïques se chargeraient de crier bien haut au cléricalisme, et ils n'auraient pas tort. L'Eglise a pour mission de conduire les hommes à Dieu, à la vie éternelle et de leur procurer les moyens de salut, à travers tous les régimes politiques ou sociaux.

L'Eglise n'a pas été instituée pour dresser les hommes les uns contre les autres dans une lutte des classes, mais pour les rassembler tous dans l'unité du Corps mystique du Christ et de sa charité au-dessus de tout ce qui les divise et les oppose.

II. — Attitude de l'épiscopat français à l'égard du communisme.

L'attitude de l'épiscopat français à l'égard du communisme n'a jamais varié : elle a toujours été fort nette.

Dans sa déclaration doctrinale, l'Assemblée plénière de l'épiscopat français (avril 1954) a précisé, en termes très clairs et très fermes, sa position. Elle rappelle les trois raisons pour lesquelles l'Eglise a condamné le communisme marxiste : d'abord pour ce qu'il est *en lui-même*, en raison de son matérialisme athée ; ensuite en raison de *la persécution religieuse* qu'il instaure partout où il a le pouvoir ; enfin dans *les conséquences* qu'il produit, spécialement pour la personne humaine et la famille.

L'Assemblée s'adresse alors aux chrétiens qui sont entraînés dans une collaboration avec les communistes. Elle les met en garde contre le danger que présente pour eux la conception marxiste de la lutte des classes : « *Pour un marxiste, elle n'est pas seulement un combat pour la libération ouvrière, ni simplement une volonté de promotion ouvrière* », mais, « *à partir de l'action devenue alors une école de formation, elle est le moyen le plus sûr d'entraîner ceux qui s'y engagent dans l'acceptation progressive de toute la dialectique marxiste* », comme l'ont déclaré expressément les doctrinaires du communisme (*).

Enfin, pour aider les chrétiens à savoir discerner les dangers de la collaboration et à percevoir avec loyauté, lucidité et courage les traces de l'influence qu'ils pouvaient être amenés à subir à leur insu, sans en prendre conscience, l'Assemblée énumère toute une série de signes qui révèlent en eux, dans leur comportement, la pression idéologique du communisme.

C'est pourquoi, face aux civilisations qui s'élaborent, l'épiscopat de France se prononce sans ambiguïté ni timidité.

D'une part, bannissant toute attitude de défensive et de peur à l'égard de ce monde en gestation, il se déclare prêt à accueillir tout ce qui est vraiment humain et bon dans les civilisations nouvelles. Il n'accepte pas un recul vers le passé et proclame son souci de toujours avancer vers l'avenir.

D'autre part, l'épiscopat demande aux chrétiens de porter sur ces civilisations nouvelles un jugement clairvoyant, sachant déceler, à côté d'aspirations humaines très légitimes, les erreurs et les dangers qu'elles peuvent contenir pour l'homme et l'humanité. Parmi ces dangers et ces erreurs, l'épiscopat dénonce très particulièrement le matérialisme athée du marxisme.

La condamnation de « la Quinzaine ».

Quels ont été les motifs de la condamnation de *la Quinzaine* ? Certains ont prétendu qu'on ne les avait jamais connus. D'autres ont naturellement prêté à l'autorité des mobiles politiques. Enfin, nous verrons plus loin le sens que donnent à cette condamnation les directeurs du bulletin.

Ce qui est en cause, c'est une double attitude : l'une vis-à-vis du communisme, l'autre vis-à-vis de l'Eglise.

Il suffit de lire attentivement le décret du Saint-Office du 3 février 1955 (**) pour être éclairé sur le vrai sens de la condamnation, intervenant après les avertissements donnés par l'Assemblée des cardinaux et archevêques, comme le rappelle la Suprême Congrégation.

1° Attitude vis-à-vis du communisme (4).

Pour la juger, nous nous placerons sur le terrain même de cette fidélité à l'Eglise dont protestent hautement les catholiques de *la Quinzaine*. Ils savent qu'il existe une incompatibilité absolue entre la métaphysique athée et matérialiste du marxime, d'une part, et la foi catholique, de l'autre. Mais alors, où commence leur erreur ? C'est qu'en fait, ils se comportent comme si cette opposition fon-

(*) Cf. *D. C.*, n° 1173 (16. 5. 1954), col. 609.
(**) Cf. *D. C.*, n° 1193 (20. 2. 1955), col. 209.
(4) Nous ne faisons point ici une étude des doctrines d[u] communisme. Nous nous contentons de faire entrevo[ir] à des militants chrétiens, qui veulent aimer l'Eglise, le[s] raisons pour lesquelles l'Eglise les avertit du péril. S[i] souvent nous avons constaté que ces raisons leur échappen[t] ou qu'ils n'en voient pas la portée, les considérant comm[e] lointaines par rapport aux résultats immédiats qu'ils voudraient obtenir.

cière n'entraînait pas de conséquences pratiques. L'Eglise, dont c'est « *le devoir et le droit permanent de préserver les hommes des courants d'influences qui mettent en danger leur salut éternel* » (5), les avertit des périls que présente pour la pureté de leur foi une collaboration avec les communistes en vue de la construction d'un Etat socialiste, pénétré de ce matérialisme athée. Est-ce que leur fidélité à l'Eglise ne leur fait pas un devoir de conscience d'accueillir ces mises en garde au lieu de s'y opposer, de réfléchir aux raisons qu'invoque l'Eglise au lieu de lui prêter des mobiles humains ou de les écarter sans aucune attention ?

Elle est terriblement lourde devant Dieu et leurs frères la responsabilité de ceux qui, par la plume et la pensée, pousseraient les militants chrétiens à ne pas prendre conscience de la gravité extrême du problème qui se pose ! Ce qui est en cause, c'est l'avenir même de la religion catholique dans le monde, c'est la vie même de l'Eglise dans les pays ou, par leur collaboration, les chrétiens arriveraient à préparer et assurer le triomphe d'un Etat qui veut l'anéantissement de la foi et la destruction de l'Eglise catholique. Tant qu'on n'a pas vu cela, on demeurera insensible aux appels de l'Eglise, on s'interdit aussi de comprendre les leçons qu'ils comportent ou les raisons qui la font agir.

Ces raisons sont-elles fondées et sur quoi ? Nos militants chrétiens ont le droit de les connaître et nous avons le devoir de les leur exposer. Le silence sur elles serait criminel. Il faut savoir reconnaître loyalement que le communisme contient certaines aspirations à la justice sociale parfaitement légitimes. Cet aspect séduit des travailleurs qui sont, comme disait Léon XIII, dans une « misère imméritée ». Dans les critiques du régime capitaliste et l'analyse de ses fautes, il y a également une grande part de vérité. Mais ce qui fausse tout, c'est le matérialisme athée qui les anime.

1° *Ce sont les déclarations des chefs eux-mêmes et des doctrinaires du communisme.* Ils n'ont jamais caché leur dessein. Il peut se résumer en ces mots : « Pour construire l'Etat socialiste, il faut détruire la religion, très particulièrement l'Eglise catholique. » Lénine disait : « *Ce qui constitue la base philosophique du marxisme, c'est... le matérialisme absolument athée, résolument hostile à toute religion.* » (6)

Un militant chrétien pourrait-il, sans souffrir en son âme et sans réagir, lire certains textes d'Engels, de Marx, Lénine, Staline, Boukharine et Préobrajenski (7) ? Ils annoncent sans aucune ambiguité, la lutte contre l'Eglise, l'anéantissement des « superstitions » de la religion, des « préjugés religieux ». Staline écrivait : « *Le parti ne peut pas être neutre par rapport à la religion : il mène campagne contre tous les préjugés religieux.* » (8)

CES TEXTES N'ONT JAMAIS ETE RENIES (9)

L'Eglise est-elle alors dans son droit et son devoir, quand elle dénonce ce plan méthodique visant à sa destruction ?

Des militants chrétiens, placés devant ce programme des chefs du communisme, objectent aussitôt : « Nous connaissons des communistes dans notre quartier, dans notre usine. Ce sont d'excellents pères de famille, des hommes d'une haute moralité et très dévoués à la classe ouvrière. Aucun d'eux ne nourrit de semblables projets et nous avons toujours rencontré auprès d'eux une grande compréhension, un respect de nos croyances et une entraide fraternelle. »

Il n'est nullement question de méconnaître le dévouement, la générosité, les valeurs humaines de certains militants communistes de base, ni non plus les bonnes relations de voisinage ou d'amitié qui se nouent par le jeu normal de l'existence, dans le quartier ou l'usine.

Mais ce ne sont pas les militants de base qui dirigent le parti : ce sont les grands chefs du communisme soviétique. Or, ceux-là poursuivent, sans jamais dévier de la ligne fixée en ce domaine par les fondateurs, la suppression progressive de l'Eglise catholique.

2° *Ce sont les conséquences pratiques de l'opposition fondamentale qui existe entre l'Eglise et le matérialisme athée du communisme.* Les chefs sont logiques en organisant la lutte contre l'Eglise.

Ce sont deux doctrines qui s'affrontent et s'opposent sur tous les problèmes essentiels : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, l'âme immortelle, la liberté, la vérité, la morale, la conception de l'homme.

Ce sont deux visions du monde et de l'homme diamétralement opposées.

Un militant chrétien peut-il, dès lors, accepter sans angoisse de coopérer à un mouvement qui doit aboutir à l'anéantissement de toutes ses croyances non seulement en lui-même, mais dans sa famille et l'âme de ses frères humains ?

L'Eglise, là aussi, est-elle dans son droit et son devoir quand elle montre l'opposition irréductible des deux doctrines et quand elle pré-

---

(5) S. S. PIE XII, *Message de Noël* 1942. Cf. *D. C.*, n° 971 (18. 8. 1946), col. 909.

(6) LÉNINE, *Œuvres*, t. XV, p. 371, cf. de Lénine : « Notre propagande *inclut nécessairement la propagande de l'athéisme* » (*Œuvres*, t. XV, p. 68).

(7) « En pratique non plus, le communisme n'est pas compatible avec la foi religieuse : un communiste qui rejette les commandements de la religion et agit d'après les directives du parti cesse d'être croyant. Par contre, un croyant qui se prétend communiste, mais qui enfreint les directives du parti au nom des commandements de la religion, cesse d'être communiste » (p. 236). « La lutte contre la religion a deux aspects qu'un communiste ne doit jamais confondre : le premier, c'est la lutte contre l'Eglise, en tant qu'organisation de propagande religieuse... ; le second, c'est la lutte contre les préjugés religieux profondément ancrés dans la majeure partie des masses. » (P. 248, *A. B. C. du communisme.*)

(8) STALINE, *Œuvres*, t. X, p. 133.

(9) Cependant, le 11 novembre 1954, la *Pravda* publiait un communiqué du Comité central du parti communiste, définissant la position de ce dernier dans les questions religieuses en Russie : il était signé de Khrouchtchev, premier secrétaire du parti. Que dit-il ? Il blâme les erreurs commises dans la propagande et qui ont heurté les sentiments religieux. Mais c'est la tactique maladroite qui est critiquée. Sur le fond, non seulement rien n'est changé, mais il est affirmé que « la seule conception au monde qui soit juste et scientifique », c'est le marxisme-léninisme et ses théories, ainsi que le matérialisme dialectique. Cf. *D. C.*, n° 1188 (12. 12. 1954), col. 1571 et s.

vient ses fidèles que le matérialisme athée ne pénètre pas seulement la doctrine du communisme, mais ses principes économico-sociaux, sa tactique, sa propagande, son action ?

Cela, beaucoup de militants chrétiens ne le savent pas. Ils se rassurent en se disant : « C'est entendu, le communisme est matérialiste et athée dans sa doctrine. Mais nous faisons la distinction : nous rejetons la doctrine et nous nous rencontrons avec eux sur la tactique et dans l'action ». C'est là qu'est l'illusion. L'art du communisme est d'entraîner dans une unité d'action les chrétiens pour les attirer insensiblement à une unité de pensée et de doctrine.

Or, le terrain sur lequel s'exercera le plus habituellement cette tactique sera celui des critiques de l'Eglise. On l'accusera d'être l'alliée du capitalisme, l'agent de l'impérialisme américain, etc. Il faut donc s'opposer à elle en vue d'une action efficace. Le chrétien accepte ces critiques d'abord, en les limitant à ce domaine de l'action. Il se dit : « Cela ne touche pas à la doctrine ». Puis, peu à peu, il sera troublé dans sa foi en l'Eglise, dans son adhésion à la doctrine de l'Eglise, dans sa confiance en la Hiérarchie. Dans un stade ultérieur, il est mûr pour une acceptation de la doctrine communiste.

Ce ne sont point là des hypothèses chimériques. C'est l'histoire douloureuse des abandons, qui se sont produits jusque dans les rangs de ceux qui se croyaient fermes dans leur foi.

Le communisme sait fort bien qu'en s'attaquant à l'Eglise, c'est tout l'édifice de la foi qui sera ébranlé. Pourquoi ? Parce que, pour nous, catholiques, c'est l'Eglise qui est le fondement et le soutien de toute la doctrine de vérité à laquelle nous croyons : sur Dieu, sur la divinité de Jésus-Christ, sur le dogme, la morale, les sacrements, sur la conception de l'homme. Le magistère de l'Eglise est « *le seul organe à qui le divin Rédempteur a confié le dépôt de la foi pour en donner l'interprétation authentique* » (10). Que ce magistère soit attaqué, calomnié par une campagne de presse qui, selon le plan désormais bien connu des communistes, vise à séparer les fidèles de la Hiérarchie, à les dresser contre elle, c'est toute leur foi qui chancelle.

Certains militants chrétiens protestent alors en disant : « Notre foi est forte : c'est une foi d'adultes. Pourquoi craindre le communisme ? Nous savons bien que le péril est réel. Mais nous savons aussi que nous trouverons dans notre foi la lumière et la force pour le découvrir à temps. »

Nous répondons : d'abord, oui ! Certes, vous n'aurez jamais assez de confiance en la puissance de la vérité et de la grâce de Jésus-Christ, mais cette vérité et cette grâce du Christ, vous les recevez de l'Eglise et votre confiance en elles ne peut naître que de votre foi en l'Eglise. Par ailleurs, ne soyons jamais présomptueux. L'apôtre Pierre aussi, qui aimait le Christ, protestait de sa fidélité à son Maître : « Quand même tous les autres vous abandonneraient, moi pas. » Et cependant, induit en tentation, il a succombé et renié trois fois le Seigneur.

De plus, à supposer même que, vous, militants plus éclairés et instruits des vérités de la religion, vous soyez en mesure de passer victorieusement au travers de tous les obstacles, ne pensez pas qu'à vous. Ayez la charité de songer à tous vos frères de la multitude, à toutes ces masses populaires, ces foules que le Christ a tant aimées et pour qui il exprimait sa pitié. Comment se défendraient-elles, elles qui ne savent pas ?

Oui ou non, l'Eglise est-elle dans son droit et son devoir, en étendant sa sollicitude maternelle à toutes ces âmes pour les éclairer, les protéger, les prévenir du péril ?

3° *Ce sont les persécutions contre l'Eglise dans tous les pays où le communisme prend le pouvoir.* Connaît-on l'étendue, la multiplicité, la diversité, les effets de ces persécutions ?

C'est d'abord la désorganisation des structures de l'Eglise par des mesures atteignant directement la Hiérarchie, le clergé, les Congrégations : exécutions et arrestations des évêques, privation de tous les moyens nécessaires pour remplir leur mission ; emprisonnement des prêtres et condamnation aux travaux forcés, expulsion des missionnaires et des religieux.

Puis c'est la substitution progressive à l'Eglise catholique d'une Eglise nationale avec la trahison de prêtres « patriotes », d'obédience marxiste et par une désagrégation intérieure qui dresse, dans le clergé et les paroisses, les uns contre les autres, par les moyens de l'espionnage, de la délation, de la calomnie.

Ce sont aussi toutes les mesures gouvernementales tendant à supprimer l'activité religieuse et apostolique par l'interdiction des œuvres, de la presse, des écoles et Universités, de l'Action catholique.

Enfin, l'œuvre de destruction de la foi s'opère à l'intérieur des âmes : une propagande méthodiquement organisée, avec l'utilisation scientifique des ressources de la psychiatrie ou de la psychologie individuelle ou collective, cherche à saper la foi, en agissant sur les jugements pour les modifier, en transformant la mentalité, en atteignant la conscience elle-même, en la contraignant à se soumettre aveuglément aux slogans de la propagande officielle. Une technique inhumaine enlève aux victimes leur personnalité, les avilit par des procédés de persuasion qui les feront s'avouer coupables de crimes qu'ils n'ont pas commis et justifieront les sanctions prises contre eux (11).

Ainsi, par milliers, chaque jour, dans les pays soumis à la domination du communisme et de son régime policier, des chrétiens souffrent et meurent pour leur foi en Jésus-Christ et leur fidélité à l'Eglise. Des militants chrétiens de France peuvent-ils demeurer

(10) S. S. PIE XII, Encyclique *Humani Generis*. Voir *D. C.*, n° 1077 (10. 9. 1950), col. 1153.

(11) Lire la Lettre pastorale très documentée de S. Exc. Mgr Théas sur « l'Eglise du Silence ». *D. C.*, n° 1195 (20. 3. 1955), col. 349.

insensibles à ce drame contemporain ? Ils ont découvert la doctrine du Corps mystique, en méditant la parole de Jésus à Paul sur le chemin de Damas : « Je suis Celui que tu persécutes ». Le Christ est persécuté dans les membres de son Corps, en Russie, en Pologne, dans les Pays Baltes, dans la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Corée, la Chine, l'Indochine. Et les autres membres du Corps se tairaient ? Ils accepteraient cette injustice, alors qu'ils seraient prêts à se dresser courageusement contre toute atteinte aux droits de la personne humaine qui se produiraient quelque part ailleurs dans le monde ? Pourquoi ? Parce qu'ils ne savent pas. La presse qu'ils lisent garde le silence.

Certes, *la Quinzaine* a élevé quelques protestations contre certaines arrestations (notamment contre celles de Mgr Beran et du cardinal Wyszynski). Mais son comportement habituel laisse apparaître un embarras, une gêne, des réticences, des tentatives d'explication des mesures prises en ce domaine derrière le rideau de fer. On le comprend du reste : la recherche d'une collaboration avec les communistes serait compromise par une attitude ferme à l'égard des Etats persécuteurs. C'est un des cas les plus typiques où éclate l'équivoque de la collaboration. Car les communistes sont beaucoup plus explicites de leur côté : ils ont toujours précisé que la collaboration était possible, à condition qu'elle joue dans leur sens et au service de leur plan. Sans doute leur arrive-t-il, par tactique, de céder sur des points de détail et d'accepter des compromis provisoires qui n'engagent pas leur doctrine essentielle. Mais, précisément, il est un terrain sur lequel ils ne transigeront pas, c'est celui où une atteinte serait portée au matérialisme athée et qui ferait perdre de vue la nécessité de supprimer les aliénations de l'homme, et d'abord ce qu'ils appellent les aliénations religieuses.

2° Attitude vis-à-vis de l'Eglise.

La Quinzaine a bien souvent affirmé sa fidélité à l'Eglise. Toutefois, ses critiques trop habituelles de l'autorité étaient pénibles. En plusieurs éditoriaux, on a pu lire des phrases injustes et révoltantes qui reflétaient un esprit de dénigrement et très irrespectueux pour le Saint-Siège. Veut-on un exemple entre cent : l'éditorial du 1er octobre 1953 écrivait : « Ainsi apparaît une interaction indéniable entre le durcissement patronal et gouvernemental contre le mouvement ouvrier en France et le durcissement du Saint-Siège à l'égard du mouvement missionnaire. » On aura beau ensuite essayer de mettre un correctif et d'écarter une interprétation politique des mesures que prendrait le Saint-Siège, l'accusation gravement offensante a été lancée : le mal est fait dans les esprits.

Mais, plutôt que des phrases isolées qui ont cependant en elles-mêmes une signification évidente, nous relèverons, pour définir un état d'esprit à l'égard de l'Eglise et de la Hiérarchie, le passage textuel dans lequel le directeur de *la Quinzaine* présentait, à la rencontre des militants des 12-13 mars 1955, l'ensemble des mesures prises depuis un an :

« La condamnation de *la Quinzaine* vient après des événements qui ne datent que d'un an : la fin de l'expérience des prêtres-ouvriers, les mesures prises contre les Pères Dominicains. C'est comme un troisième chaînon, une troisième phase qui, maintenant, après les prêtres et les religieux, atteint directement les laïcs. Les prêtres-ouvriers, c'était le signe de la présence de l'Eglise dans la classe ouvrière. Les Dominicains, c'était l'ébauche d'une théologie missionnaire. *La Quinzaine*, c'était l'engagement de laïcs dans les luttes du mouvement ouvrier. Si donc, l'an dernier, des problèmes religieux, en particulier le problème du sacerdoce, étaient en question, aujourd'hui, c'est l'engagement lui-même qui est remis en cause. Voilà ce qu'a de nouveau la condamnation de *la Quinzaine*. Voilà aussi sa gravité... »

Ingénieuse construction de l'esprit, apte à séduire certains milieux intellectuels, mais aussi capable d'irriter des militants et de les dresser contre l'autorité. Le professeur, qui n'a pas résisté à la tentation d'imaginer et de décrire, en des formules incisives, un enchaînement logique des mesures prises depuis un an, a-t-il songé un instant au trouble jeté dans l'esprit des militants ouvriers par ses affirmations si pleines d'assurance ? Emploierait- il un langage sensiblement différent, celui qui voudrait accuser l'Eglise de se désintéresser du monde ouvrier, de s'opposer à tout ce qui serait susceptible de favoriser sa promotion et de lutter contre les injustices sociales ? Si ces accusations sont si dangereuses, c'est parce qu'elles traduisent une attitude foncière, celle qui va jusqu'à mettre en doute et même nier, dans les chefs spirituels de l'Eglise, le sens de leurs responsabilités pastorales à l'égard du monde ouvrier, l'amour et le souci des âmes des masses populaires et de tous ceux qui vivent dans un monde athée.

Cette attitude, c'est celle qui met l'autorité en jugement, en état d'accusation : on lui prête des intentions perfides. On omet de retenir, d'examiner sérieusement et de présenter loyalement aux lecteurs les raisons très graves pour lesquelles l'autorité a été conduite à prendre des décisions que lui imposaient sa mission de vigilance doctrinale et sa responsabilité du dépôt de la foi. C'est cette attitude que l'Eglise ne peut pas accepter.

Au surplus, chacune des trois affirmations, qui formaient apparemment une impressionnante synthèse, réclamerait une mise au point.

a) Quant à la première — (« les prêtres-ouvriers, c'était le signe de la présence de l'Eglise dans la classe ouvrière »), — elle semble en contradiction avec d'autres déclarations qui, dans la Rencontre nationale, reviennent très souvent sur les lèvres des militants : « Nous militants, nous laïcs, nous sommes l'Eglise. » Ils le proclament même avec tant de force et d'insistance que le directeur doit ajouter une étonnante précision : « Nous sentons que l'Eglise c'est *aussi* la Hiérarchie. » Cet euphémisme qui, en d'autres circonstance, serait assez savoureux, parvient difficilement à dissiper le malaise que l'on ressent en lisant certaines interventions de militants qui paraissent oublier que l'Eglise est essentiellement une société hiérarchique et

que, si elle est une assemblée de fidèles, c'est une assemblée de fidèles réunis sous la conduite du Souverain Pontife, Chef visible de l'Eglise catholique, et des évêques en communion avec lui. Au fond de tous ces malentendus, n'y a-t-il pas une méconnaissance, une ignorance de la vraie nature de l'Eglise catholique ?

En tout cas, on ne peut soutenir à la fois, d'une part, que les laïcs sont l'Eglise, et, d'autre part, que, s'il n'y a plus de prêtres-ouvriers, l'Eglise n'est plus présente dans la classe ouvrière, puisque les laïcs y sont. Il y a là une contradiction !

Précisons encore : ce n'est pas le fait d'être prêtre-ouvrier qui est, comme on le déclare, « le signe de la présence de l'Eglise dans la classe ouvrière ». C'est le fait que ce prêtre au travail est relié à l'Eglise, envoyé par elle, qu'il est authentiquement en mission. S'il s'est coupé de l'Eglise, s'il n'a plus ni mission ni pouvoirs spirituels parce qu'il ne s'est pas soumis aux décisions de l'autorité, il n'est plus « le signe de la présence de l'Eglise ». Les ouvriers d'ailleurs ne s'y trompent pas.

Quant aux laïcs, il est très vrai qu'ils sont l'Eglise, mais à une condition : c'est qu'ils soient unis à la Hiérarchie. Les paroles de S. S. Pie XII en une circonstance solennelle ont projeté sur ce problème délicat une vive lumière qui fait ressortir toute la grandeur du rôle des laïcs (12). Après avoir défini la mission de l'Eglise à l'égard de la société, de la communauté humaine, le Souverain Pontife précise la place que tient le laïcat dans cette avancée de l'Eglise en pleine cité des hommes.

« *Sous cet aspect, les fidèles, et plus précisément les laïcs, se trouvent aux premières lignes de la vie de l'Eglise ; par eux, l'Eglise est le principe vital de la société humaine. Eux, par conséquent, eux surtout, doivent avoir une conscience toujours plus nette, non seulement d'appartenir à l'Eglise, mais d'être l'Eglise, c'est-à-dire la communauté des fidèles sur la terre, sous la conduite du Chef commun, le Pape, et des évêques en communion avec lui. Ils sont l'Eglise.* »

Le Saint-Père ne dit pas seulement qu'ils sont de l'Eglise. Par deux fois, il dit des laïcs baptisés : « *Ils sont l'Eglise.* » Mais, en même temps, il indique les conditions : l'union à la Hiérarchie, sous la conduite du Pape et des évêques en communion avec lui.

En conséquence, lorsque des laïcs baptisés, des militants ouvriers agissent en vrais fils de l'Eglise, exercent dans leur milieu de travail et leurs quartiers ouvriers leur mission apostolique, rattachés à la Hiérarchie par leur mouvement d'Action catholique ouvrière, mandaté pour l'évangélisation de la classe ouvrière, et avec l'aide spirituelle de leurs aumôniers officiellement désignés par leur évêque, il faut affirmer que l'Eglise est présente au monde ouvrier.

b) La seconde plainte du directeur de *la Quinzaine* concernait des mesures prises à l'égard de quelques Pères Dominicains. Vraiment, appartient-il à des laïcs de se faire juges en une matière qui, selon leur propre aveu, relève de la théologie de l'apostolat missionnaire et à l'occasion de décisions qui ont été prononcées, à l'intérieur d'une Congrégation, par son Maître général lui-même, pour des raisons qu'il n'a pas fait connaître publiquement ?

Au surplus, il semble bien que, là encore, il y ait, chez certains laïcs, une autre ignorance, celle de la vraie mission des théologiens dans l'Eglise. Là encore, de vrais fils de l'Eglise, désireux de s'instruire sur les rapports qui doivent exister entre la Hiérarchie et les théologiens, méditeront avec fruit l'enseignement donné par S. S. le Pape Pie XII (13) :

Le Christ Notre-Seigneur a confié aux apôtres et par eux à leurs successeurs la vérité qu'il a apportée du ciel ; il a envoyé les apôtres comme il a été envoyé lui-même par le Père (*Joan.* XX, 21) pour qu'ils enseignent à toutes les nations tout ce qu'ils avaient eux-mêmes appris du Seigneur (cf. *Matth.* XXVIII, 19-20). Les apôtres ont donc été, de droit divin, établis dans l'Eglise vrais docteurs et maîtres. A côté des successeurs légitimes des apôtres, c'est-à-dire le Pontife romain pour l'Eglise universelle et les évêques pour les fidèles confiés à leurs soins (cf. *Can.* 1326), il n'y a pas dans l'Eglise d'autres maîtres de droit divin ; mais eux-mêmes et surtout le Maître suprême de l'Eglise et Vicaire du Christ sur la terre peuvent faire appel pour leur fonction magistrale à des collaborateurs ou conseillers et leur déléguer le pouvoir d'enseigner (soit à titre extraordinaire soit en vertu de l'office qu'ils leur confèrent — cf. *Can.* 1328). Ceux qui sont appelés à enseigner exercent dans l'Eglise l'office de maîtres non en leur nom propre ni au titre de leur science théologique, mais en vertu de la mission qu'ils ont reçue du magistère légitime : leur pouvoir reste toujours soumis à celui-ci sans jamais devenir *sui juris*, c'est-à-dire indépendant de toute autorité.

Le Saint-Père indique aussi les mobiles qui font agir le Saint-Siège, lorsqu'il veut savoir ce qui s'enseigne dans les Séminaires, collèges, Universités sur les matières relevant de son autorité : le Saint-Siège, dit le Pape, « *n'obéit à aucun autre mobile qu'à la conscience du mandat du Christ et de l'obligation qu'il a devant Dieu de défendre la saine doctrine et de la conserver pure et intacte* ».

Enfin, s'adressant aux évêques, le Pape ajoute un autre mobile de l'intervention du Saint-Siège : « *En outre, cette vigilance tend aussi à défendre et stimuler votre droit et votre devoir de nourrir le troupeau qui vous est confié par la vérité de la parole authentique du Christ.* »

En étudiant cet enseignement du Souverain Pontife, on comprend mieux encore combien en est éloignée l'attitude qui attribue à l'autorité des mobiles intéressés, mesquins, trop naturels et humains.

c) Enfin, troisième chaînon que l'autorité aurait voulu chercher à atteindre : « *Quin-*

(12) Discours aux nouveaux cardinaux, 20 février 1946. Cf. *D. C.*, n° 960 (17. 3. 1946), col. 176.

(13) Discours de S. S. le Pape Pie XII aux cardinaux et évêques présents à Rome pour la canonisation du bienheureux Pie X, 31 mai 1954. Cf. *D. C.*, n° 1175 (13. 6. 1954), col. 707.

zaine », c'était l'engagement de laïcs dans les luttes du mouvement ouvrier..., c'est l'engagement lui-même qui est remis en cause. Voilà ce qu'a de nouveau la condamnation de *la Quinzaine*. Voilà aussi sa gravité. »

Une fois de plus, nous sommes obligés de protester au nom de la vérité, contre un jugement aussi sommaire et très injurieux pour la Hiérarchie.

Non ! ce n'est pas l'engagement des laïcs dans les luttes du mouvement ouvrier qui est en cause. L'engagement des laïcs est un devoir que la Hiérarchie a, dans maints documents, rappelé avec insistance. L'Assemblée plénière de l'épiscopat d'avril 1954, après avoir exprimé aux militants d'Action catholique sa fierté et sa confiance en les voyant à l'œuvre, ajoutait : « *Ils puisent leur courage dans l'intrépidité de leur foi et la force de leur charité pour combattre les injustices sociales par leur engagement temporel.* » (*). Déjà, dans sa déclaration du 28 février 1945, l'Assemblée des cardinaux et archevêques demandait que les laïcs catholiques « *prennent hardiment leurs responsabilités personnelles dans l'action temporelle* » (14). Ce devoir de l'engagement des laïcs a été enseigné avec force par S. S. le Pape Pie XII dans ses grands Messages de Noël. Nous rappellerons, dans la troisième partie, les appels du Saint-Père à la lutte des chrétiens contre l'injustice sociale. Qu'il suffise ici de citer les paroles du Message de 1942, que le Pape répétait tout récemment dans son Discours du 1er mai 1955 aux travailleurs catholiques italiens : devant l'injustice d'un système social qui est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres, S. S. Pie XII s'écriait : « Quel chrétien pourrait demeurer sourd au cri qui monte d'en bas et réclame, dans le monde d'un Dieu juste, justice et esprit de fraternité ? » (**)

Ce n'est donc pas l'engagement, comme tel, des laïcs dans les luttes du monde ouvrier qui est remis en cause. C'est un certain engagement qui, sur les deux points indiqués (attitude vis-à-vis du communisme et attitude vis-à-vis de l'Eglise), risquerait d'altérer la pureté de la foi des militants et de les détacher de l'Eglise.

Une précision sur les engagements.

C'est qu'en effet, il ne saurait être question de mettre sur le même plan tous les engagements les plus divers des militants. Certains se situent dans une ligne qui est pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise et parfaitement compatible avec la fidélité la plus confiante à l'Eglise. D'autres, par contre, posent au point de départ, dans leur attitude vis-à-vis de l'Eglise, des conditions qui sont, non seulement offensantes pour l'Eglise, parce qu'elles lui prêtent des intentions contraires à sa vraie mission, mais aussi erronées et ignorantes de la vraie doctrine de l'Eglise.

Exemple : la position du M. L. P. (Mouvement de libération du peuple) à l'égard de l'Eglise sur le problème de la laïcité. Je cite le rapport sur les options fondamentales du mouvement au XVIIIe Congrès national :

« Le M. L. P., comme le socialisme, pense que la société civile doit être indépendante des Eglises et du pouvoir religieux. L'organisation de la société civile, son orientation, sa transformation doivent être fondées sur l'indépendance du pouvoir civil... En aucun cas, le socialisme ne peut accepter et tolérer que les religions, *par leurs directives en matière sociale et économique*, comme en ce qui concerne la vie générale de la nation (*où elles se reconnaissent le droit d'intervenir comme conséquence de la morale* dont elles sont dépositaires) fassent le jeu du capitalisme et des forces réactionnaires en leur donnant une caution spirituelle. »

Il y a là de graves confusions.

1° Une confusion entre *l'autonomie* de la société civile dans son domaine de l'ordre temporel et *l'indépendance* totale de la société civile à l'égard de toute morale et de l'Eglise.

C'est l'Eglise elle-même qui reconnaît, proclame et défend *l'autonomie* de l'Etat dans son domaine propre (15). L'accuser de vouloir s'immiscer dans le domaine politique ou l'organisation temporelle de la société civile est gravement injurieux pour elle. C'est renouveler l'accusation de « cléricalisme » contre laquelle elle s'est élevée si souvent et que tous les Etats totalitaires et les dictateurs ont toujours mise en avant pour tenter de justifier les mesures de persécution contre l'Eglise. Une telle calomnie est donc incompatible avec une protestation de fidélité à l'Eglise.

D'autre part, prendre parti pour *l'indépendance* totale de l'Etat et de la société civile à l'égard de la morale et de la religion est une attitude que l'Eglise ne peut pas accepter. C'est nier la mission même de l'Eglise de conduire les hommes à travers leur existence temporelle dans leurs divers devoirs d'état familiaux, sociaux, civiques, pour les aider à connaître et appliquer les vertus de la loi morale. C'est rejeter l'Eglise dans la sacristie, limiter son action au culte. Toutes les fois que la morale est en cause, toutes les fois que des intérêts spirituels sont directement engagés et gravement menacés, l'Eglise a le droit et le devoir d'intervenir sous cet angle moral et spirituel pour rappeler les principes de la morale, éclairer les consciences, sauver l'homme et la société.

2° La déclaration du M. L. P. aboutit tout naturellement à d'autres confusions fâcheuses et à des erreurs pratiques qui portent atteinte à des droits essentiels de l'Eglise. Je cite :

« Le socialisme ne peut admettre certaines formes d'intervention des religions : par exemple, lors-

---

(*) Cf. *D. C.*, n° 1173 (16. 5. 1954), col. 611.

(14) « Nous demandons que, sur un terrain distinct du domaine apostolique de l'Action catholique, de nombreux laïcs catholiques, agissant comme citoyens, prennent hardiment leurs responsabilités personnelles dans l'action temporelle : qu'ils soient présents au monde moderne et qu'ils cherchent loyalement le bien propre de la cité. » Cf. *D. C.*, n° 934 (18. 3. 1945), col. 227.

(**) Cf. *D. C.*, n° 1199 (15. 5. 1955), col. 580.

(15) « Si par ces mots « laïcité de l'Etat », on entend proclamer la souveraine autonomie de l'Etat dans son domaine de l'ordre temporel, son droit de régir seul toute l'organisation politique, judiciaire, administrative, fiscale, militaire, de la société temporelle, et, d'une manière générale, tout ce qui relève de la technique politique et économique, nous déclarons nettement que cette doctrine est pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise... » (Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, mars 1945.)

qu'elles prennent parti dans la vie politique en matière de lois de l'Etat, comme pour le problème scolaire où le refus du principe de neutralité dans l'instruction classique de la jeunesse entraîne une division regrettable dans la nation, ainsi que le cloisonnement de la jeunesse française. »

Ces lignes sont inadmissibles pour ceux qui se disent fils de l'Eglise. Elles suppriment d'un trait de plume l'enseignement libre, ignorent les droits de Dieu, méconnaissent les droits des pères de famille de faire donner à leurs enfants, dans les écoles de leur choix, l'instruction et l'éducation qui s'établissent dans la logique de leur foi chrétienne et répondent à une exigence foncière d'unité que requiert l'éducation, pour le plus grand bien de l'âme des enfants.

Faut-il ajouter qu'il est pénible de voir reproduire dans la même déclaration les arguments cent fois réfutés de la propagande la plus hostile à l'Eglise, sur la division de l'unité nationale et le cloisonnement de la jeunesse française ? Aurait-on déjà adopté une conception de l'unité de la nation, telle que la professent et la pratiquent les Etats communistes ? L'unité morale de la nation ne doit pas être faite de l'étouffement des libertés par une unification imposée du dehors par l'Etat, mais « de la coopération, pour le bien commun de tous les hommes droits, probes et expérimentés, sincères » (16) et de l'entente loyale de tous dans un même amour de la patrie et la fidélité à des principes communs, nécessaires à la vie et à la prospérité du pays.

En face de l'accusation que contiennent les lignes relevées, relisons simplement le texte de la déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de février 1945, lequel a été envoyé à tous les parlementaires et a été relevé à l'époque par le ministre de l'Education nationale dans une lettre adressée aux inspecteurs de l'enseignement public comme un acte qui apportait à la réconciliation nationale une contribution très importante : « Nous désirons ardemment la paix scolaire, indispensable au bien du pays et à l'unité nationale. » (*)

La politique du Saint-Siège à l'égard du communisme a-t-elle évolué ?

L'article du *Monde* que nous avons déjà cité en commençant pose une question qui est de nature à jeter le trouble dans l'esprit des militants chrétiens. Dans un paragraphe intitulé : « La politique du Saint-Siège », l'auteur demande si Rome a toujours eu à l'égard de Moscou la même attitude d'intransigeance et de raidissement qu'aujourd'hui.

Il répond en invoquant les démarches faites en 1918, puis en 1922, par le Saint-Siège pour essayer d'établir des relations officieuses avec le gouvernement de Moscou. Il rappelle aussi l'intervention du Saint-Père en faveur des populations affamées de Russie en 1922. Il souligne objectivement que la responsabilit[é] de l'échec des pourparlers incombe aux Soviets. Il conclut : « Une politique avait échoué. Le lecteur conclura tout naturellement auss[i] et c'est bien à quoi tend l'argumentation : « Rome a eu une politique différente selon le[s] époques, elle peut donc encore modifier cell[e] qu'elle a adoptée présentement. »

Nous avons là aussi le devoir de rétablir l[a] vérité. Il faut, sous peine de confusions e[t] d'erreurs, distinguer trois plans : 1° le pla[n] des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement de Moscou ; 2° l[e] plan de la charité des secours matériel[s] apportés par le Pape aux populations de Russi[e] affamées ; 3° le plan de la doctrine.

1° *Au plan diplomatique,* le Saint-Siège cherche toujours à établir des relations ave[c] les Etats, même les plus officiellement athées. Il y a là une « politique » au grand sens du mot, que Rome poursuit, pour le bien spirituel des membres de ces Etats, pour le bien d[e] la société civile elle-même, et en vue d'obteni[r] de l'Etat la liberté nécessaire dont l'Eglise a besoin pour remplir sa mission spirituelle e[t] sociale. En concluant avec les gouvernement[s] de ces Etats des concordats, des traités diplomatiques, l'Eglise n'entend pas du tout se prononcer sur les doctrines dont s'inspiren[t] ces gouvernements, ni sur la question de droi[t] ou de légitimité : simplement, elle reconnaî[t] en fait le pouvoir établi. Il est donc pleinement conforme à son histoire et à sa doctrin[e] que le Saint-Siège ait recherché à deux reprise[s] l'établissement de relations officieuses avec l[e] gouvernement de Moscou. Le 12 mars 1922, u[n] traité fut conclu entre le Saint-Siège et l[e] gouvernement des Soviets pour régler les conditions dans lesquelles s'exercerait la missio[n] des envoyés du Saint-Siège, « venant e[n] Russie, disait l'article 11, dans des buts charitables ».

2° *Ce plan de la charité envers les peuple[s] affamés* est en effet le second que nous ayon[s] distingué. On ne se souvient plus en France d[e] l'œuvre admirable de charité entreprise par l[e] Souverain Pontife en 1922 pour soulager le[s] souffrances du peuple russe, qui connaissai[t] alors une terrible disette. Beaucoup d'enfant[s] en particulier mouraient de faim. Pie XI organisa une croisade mondiale pour aller a[u] secours de la Russie. Puis il constitua une Mission composée de 13 prêtres et chargée d'alle[r] distribuer aux populations russes les fond[s] recueillis auprès des catholiques du mond[e] entier. Or, dans son Allocution consistoriale d[u] 18 décembre 1924, le Pape Pie XI distingua[it] lui-même, de cette mission de bienfaisance e[t] de charité envers les personnes, son attitud[e] de vigilance doctrinale à l'égard des erreur[s] « des très graves périls et dommages très cer[tains] » du communisme (17).

3° Cette fermeté de Rome dans *la dénonciation des doctrines du communisme* n'a jama[is] varié. C'est un troisième plan très distin[ct]

---

(16) Cf. Message de S. S. Pie XII, 1er septembre 1944. Le Saint-Père ajoutait : « ... même si, dans le passé, ils se trouvèrent dans des camps politiques opposés. Une telle coopération n'ouvrirait-elle pas la voie à l'unité de propos ? »

(*) Cf. *D. C.*, n° 934 (18. 3. 1945), col. 228, et n° 943 (22. 7. 1945), col. 532.

(17) « Personne assurément n'a pensé que, exerça[nt] la bienfaisance en faveur du peuple russe, nous av[ons] en quelque façon soutenu un genre de gouvernement q[ue] nous sommes loin d'approuver. » Cf. *D. C.*, n° 270 (27. [12.] 1924), col. 1343.

des deux autres. L'auteur de l'article, qui est familier de la dialectique marxiste, cherche à les confondre, parce qu'il veut prêter au Saint-Siège une politique de parti, le compromettre dans les luttes politiques, le situer dans un camp.

Les militants chrétiens doivent savoir déjouer le piège. Ils comprennent pourquoi l'opposition est fondamentale, au plan doctrinal, entre le catholicisme et le matérialisme athée du marxisme communiste. Ils n'accepteront pas davantage la séparation que certains voudraient dresser entre les principes et l'action, en disant : « Dans la lutte contre les injustices sociales, nous rencontrerons nécessairement le communisme. A quoi dès lors peuvent bien servir ces principes doctrinaux qui sont trop théoriques ? »

Ces principes au contraire éclairent la conscience des chrétiens dans l'action qu'ils doivent mener contre l'injustice, avec d'autant plus de courage et de dévouement qu'ils sont chrétiens.

1° Ces principes expliquent par eux-mêmes pourquoi un catholique n'a pas le droit de s'inscrire comme membre au parti communiste.

2° Ils enseignent aussi qu'on n'a pas le droit de coopérer au succès du parti communiste, ni d'exercer une activité qui aurait pour résultat direct et immédiat de favoriser la doctrine ou l'action du communisme, ni de collaborer habituellement avec les communistes.

3° Ces principes indiquent pourquoi l'Eglise a toujours encouragé les syndicats qui cherchent à s'inspirer de l'esprit chrétien et engagé les catholiques à y adhérer.

4° Lorsque des circonstances exceptionnelles obligent des catholiques à donner leur adhésion à la C. G. T. (soit parce qu'il n'y a pas d'autres syndicats dans la région, soit parce qu'une véritable contrainte morale impose l'inscription à la C. G. T.), ce sont encore les mêmes principes qui éclairent la conscience de ces chrétiens sur les dangers que court alors leur foi en l'Eglise, parce que la discipline de la C. G. T. pourra les entraîner dans une coopération à l'action du parti.

5° C'est un devoir pour les chrétiens, au nom des mêmes principes, de fortifier leur foi et de recevoir une formation et une animation spirituelles dans le mouvement apostolique de l'Action catholique ouvrière.

6° Ce sont ces principes qui dictent à l'A. C. O. son devoir vis-à-vis des options temporelles de ses membres. Parce que, engagée dans l'apostolat missionnaire, elle est habilitée à atteindre ou à soutenir ceux qui sont appelés à se trouver en contact d'action avec les incroyants. Mais elle se doit de leur montrer que dans une option temporelle, l'Eglise demande aux chrétiens authentiques de tenir compte des préoccupations supérieures d'ordre moral et spirituel, au lieu de ne se guider que par un souci d'efficacité temporelle immédiate. L'A. C. O. se doit d'éclairer loyalement ses membres sur les périls que peut courir l'intégrité de leur foi dans des contacts avec les incroyants et leur donner la formation qui les amènera à se prononcer en pleine lucidité sur la vraie conduite que doit avoir, dans tous les domaines de son action, le chrétien résolu à demeurer fidèle à l'Eglise de Jésus-Christ.

7° Ce sont enfin ces principes qui éclairent le cas des syndicats chrétiens conduits à faire un « cartel » avec d'autres organisations, parmi lesquelles les communistes. Ils précisent les conditions qui autorisent cette rencontre exceptionnelle dans l'action : que le but soit exigé par le bien commun et que la cause soit juste, — que les moyens soient honnêtes et dignes d'un chrétien, — que toutes les garanties soient prises pour que le parti communiste ne puisse la détourner à son profit (comme il est arrivé maintes fois dans le passé), enfin qu'il s'agisse de cas déterminés, d'objectifs précis et limités.

L'auteur anonyme de l'article du *Monde* écrit au sujet des mesures prises par Rome :

« Aucun affrontement. La pensée chrétienne se replie, bon gré mal gré. Elle s'installe dans le cadre d'une civilisation menacée. Bien entendu, la doctrine reste intacte. Mais on ne peut se défendre de l'impression d'un recul de la part d'hommes qui, dans le passé, ont eu parfois plus d'intrépidité. »

Elle ne manque peut-être pas de saveur, mais elle perd sans doute de son mordant et de son autorité, une leçon d' « intrépidité » qui est donnée sous le voile de l'anonymat ! Il est permis de juger qu'il faut aux chrétiens plus de courage et d'intrépidité pour se montrer fidèles à l'Eglise en présence d'incroyants communistes et pour *demeurer eux-mêmes* dans l'affrontement qu'exige nécessairement leur apostolat missionnaire auprès de ceux qu'ils rencontrent chaque jour dans leur quartier et leur usine, que pour accueillir d'emblée, souvent sans contrôle ni discernement, les campagnes de la propagande communiste, en subir passivement l'influence et se laisser ainsi entraîner sans fierté ni dignité à attaquer l'Eglise et son Chef.

Les consignes de la Hiérarchie ont pour but, non de replier les chrétiens sur eux-mêmes, mais de les aider à *demeurer eux-mêmes ;* elles ne les replient pas sur eux-mêmes, comme on le prétend, puisqu'elles les appellent à l'apostolat missionnaire, mais elles les protègent contre la tentation de céder dans l'action commune et de faire, par faiblesse ou ignorance, le jeu du communisme matérialiste et athée.

III. — En face du problème social.

L'Eglise est-elle pour « le désordre établi » ?

Dans un article de la revue *Esprit*, M. le professeur Bartoli, analysant la crise de conscience de certains catholiques français, pose la question suivante :

« *D'où vient ce déchirement ? D'abord du sentiment que beaucoup ont que l'Eglise a préféré ce qu'elle croit être l'ordre, et qui n'est à leurs yeux que le désordre établi, à l'espérance des pauvres.* » (18)

(18) BARTOLI, article « Les conditionnements de la foi », dans *Esprit*, novembre 1954, p. 591.

Interrogeons d'abord les enseignements de la Hiérarchie sur ce point.

Voici un premier texte. Dans son Allocution du 1er mai dernier, S. S. Pie XII portait une nouvelle fois sur le système économique de la société actuelle un jugement sévère et dénonçait le désordre de ce régime.

« L'Eglise ne peut pas ignorer ou ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres. Si fausses, si condamnables, si dangereuses qu'aient été et que soient les voies suivies, qui pourrait, et surtout quel prêtre, quel chrétien pourrait demeurer sourd au cri qui monte d'en bas et réclame, dans le monde d'un Dieu juste, justice et fraternité ? Le silence serait coupable, inexcusable devant Dieu... » (*)

C'est la troisième fois que le Souverain Pontife prononce ces paroles vigoureuses : elles sont la condamnation du « désordre établi » (19). En cette dernière circonstance du 1er mai, elles prenaient un sens indubitable et une vigueur singulière, du fait que le Pape les accompagnait d'une protestation contre ce qu'il appelait une « odieuse calomnie », tendant à accuser l'Eglise d'être l'alliée du capitalisme.

Voici un autre texte : il est extrait d'une déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, en date du 28 février 1945 (**).

« Avec tous les Papes, nous condamnons le scandale de la condition prolétarienne, c'est-à-dire de cet état d'insécurité, de dépendance économique et souvent de misère, qui prive de nombreux travailleurs de toute vie vraiment humaine.

» Avec les Papes, nous condamnons, dans le régime capitaliste, le primat de l'argent selon un système qui fait passer la recherche du profit et du rendement avant le souci de la personne humaine des ouvriers : l'entreprise est devenue trop souvent une exploitation à des fins d'intérêts privés, alors qu'elle doit être un service de la communauté.

» Avec les Papes, nous condamnons le désordre d'une société où « nous voyons, d'une part, les puissances financières dominer toute l'économie privée et publique, souvent même l'activité civique, et, d'autre part, la foule innombrable de ceux qui, faute de sentir directement ou indirectement en sûreté leur propre vie, se désintéressent des véritables et hautes valeurs spirituelles et se ferment aux aspirations vers une liberté digne de ce nom. » (PIE XII, Message de Noël 1944.)

Vraiment, par ces textes, l'Eglise a-t-elle préféré et approuvé le désordre établi ?

Enfin, voici un troisième texte : il appartient à la déclaration doctrinale de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français du mois d'avril 1954 (***). Il condamne notamment, dans le « désordre établi », la condition prolétarienne, les abus du capitalisme moderne, les conséquences de la recherche effrénée de l'argen

Après avoir décrit le drame de la conditio prolétarienne, l'épiscopat français ajoute :

« *Sur ce grave problème, l'Eglise catholiqu a pris position depuis longtemps. Elle jug cette condition incompatible avec les principe chrétiens, intolérable pour quiconque a le sen du respect et de la dignité de la personn humaine, elle y voit un obstacle pour le salu éternel de ceux qui en sont les victimes.* »

Au sujet du capitalisme moderne, l'Assem blée plénière déclare :

« *L'épiscopat de France rappelle les grave condamnations portées par les Souverain Pontifes et lui-même contre les abus du capi talisme libéral. La puissance sans limite qu ce système donne à l'argent, l'inéquitable répar tition des biens qu'il entraîne, l'oppression de personnes par l'appareil économique sont gra vement contraires à la loi de Dieu. C'est u devoir de lutter contre ces abus.* »

N'allons pas croire que ces positions de l Hiérarchie soient acceptées de l'ensemble de représentants du patronat français (20). Atta quée à gauche quand elle met en garde contr le danger du communisme, elle l'est à droit quand elle dénonce les tares du capitalisme Un long mémoire du « Groupement d'étude et de propagande économiques et sociales reprend, paragraphe par paragraphe, la décla ration de l'Assemblée plénière de l'épiscopa pour la critiquer au nom d'un « libéralism spiritualiste ». Cette opposition aux orienta tions doctrinales de la Hiérarchie en matièr sociale souligne l'indépendance de l'épiscopa à l'égard de ceux qui jugent avec complai sance le régime actuel. Mais elle pose une ques tion, qu'il faut aborder, parce qu'elle touch à l'une des raisons principales qui compro mettent gravement l'Eglise auprès des masse populaires.

La responsabilité et la faute de ceux qui n'accepter pas l'enseignement des Papes sur les vices du régim économique et social.

A plusieurs reprises, les Souverains Pontife se sont plaints des silences et des opposition auxquels se heurtaient leurs appels à un transformation foncière du régime actue Ecoutons S. S. Pie XII :

« *D'autre part, ne sont pas rares les prêtr qui se montrent timides et incertains en ce q concerne ce système économique qui a tiré so nom de l'accumulation excessive des bien privés. Plus d'une fois, l'Eglise en a dénonc les conséquences gravement pernicieuses. E effet, elle a indiqué non seulement les abu*

(*) Cf. *D. C.*, n° 1199 (15. 5. 1955), col. 580.

(19) Allocution de Noël 1942, rappelée dans l'Encyclique *Evangelii praecones* du 2 juin 1951. Cf. *D. C.*, n° 1098 (1. 7. 1951), col. 784.

(**) Cf. *D. C.*, n° 934 (18. 3. 45), col. 228.

(***) Cf. *D. C.*, n° 1173 (16. 5. 1954), col. 601 et 605.

(20) Nous n'ignorons pas les efforts très louables q font d'authentiques chrétiens comme chefs d'entrepri directeurs, ingénieurs, etc., pour répondre aux exigen sociales de leur christianisme. Nous rendons hommage tous ceux qui, dans leurs organisations professionnell syndicales, cherchent à faire pénétrer l'esprit chrétien à respecter les prescriptions de la justice et de la chari Ceux-là surtout qui ont, dans les mouvements d'Acti catholique, acquis le sens du Christ se reconnaissent t vite à leurs réactions chrétiennes au cours d'une disc sion, à leur inquiétude chrétienne. Mais on oublie bea coup trop qu'il y a, dans le monde patronal, de nombre éléments incroyants, indifférents, hostiles à l'Eglise, très matérialistes, des libres penseurs, des francs-maçons

des grandes richesses et même du droit de propriété qu'un pareil régime économique engendre et protège, mais elle a aussi enseigné que la richesse et la possession doivent être des instruments de la production de biens pour l'avantage de la société tout entière et aussi pour la sauvegarde et le développement de la liberté et de la dignité de la personne humaine. » (21)

Dans son Message de Noël du 24 décembre 1954, le Souverain Pontife déplorait encore, chez des catholiques, « l'insensibilité pour les misères humaines » et leur inconscience devant les injustices sociales :

« *Ils ne rempliraient pas davantage leur devoir, ces prêtres et laïcs qui fermeraient volontairement les yeux et la bouche sur les injustices sociales dont ils sont témoins, donnant ainsi occasion à d'injustes attaques contre la capacité d'action sociale du christianisme et contre l'efficacité de la doctrine sociale de l'Eglise qui, grâce à Dieu, en a donné de si nombreuses et manifestes preuves durant même ces dernières décennies. Si cela arrivait, ils porteraient eux aussi la responsabilité du fait que des groupes de jeunes et jusqu'à des pasteurs d'âmes se laissent parfois entraîner à des radicalismes et à des programmes erronés.* » (*)

Il est très vrai, hélas ! que trop de chrétiens et de prêtres n'ont pas encore pris conscience de la situation dénoncée par les Souverains Pontifes.

Certains qui, dans d'autres domaines, veulent loyalement être les défenseurs indéfectibles de la doctrine intégrale de l'Eglise semblent ne pas avoir encore découvert que ces positions si fermes, si instamment affirmées de la Hiérarchie se rattachent directement à la doctrine de l'Eglise. Par exemple, ils seront toujours prêts à montrer comment le communisme porte atteinte aux droits les plus essentiels de la personne humaine. Mais il ne leur viendra même pas à l'esprit que le même principe de l'éminente dignité de la personne humaine est très souvent violé par la dureté implacable des lois de la concurrence, du rendement et du profit dans le régime capitaliste, là où une conscience n'est pas assez chrétienne pour s'affranchir de leurs servitudes.

De même, on prouvera sans peine que la lutte des classes est contraire à un principe de la doctrine du christianisme. Mais on n'aura jamais la pensée que la lutte des classes n'est pas un phénomène à sens unique et qu'elle est pratiquée par ceux qui, abusant de leur autorité, prétendent ne tenir aucun compte des syndicats, des conventions collectives, des droits des travailleurs dans la défense légitime de leurs intérêts professionnels, renvoient des ouvriers sans motifs ou sous des prétextes futiles, mais simplement parce qu'ils sont des syndiqués actifs. N'est-ce point faire de la lutte des classes que de se coaliser au plan d'un secteur pour l'écrasement des organisations ouvrières ou le boycottage de certains représentants ou délégués de la classe ouvrière ? De tels durcissements ne sont pas seulement blâmables en eux-mêmes, en tant qu'ils révèlent une méconnaissance des exigences de la justice et de la charité, mais ce sont eux qui font le lit du communisme.

De même encore on condamnera le matérialisme du communisme, mais on se montrera très indulgent pour le matérialisme des affaires, du règne de l'argent et du régime capitaliste.

Au surplus, il n'est pas si éloigné de nous le temps où quiconque donnait au problème social une importance capitale, ou s'engageait dans l'action sociale, était traité d'esprit dangereux ; toutes les étiquettes étaient bonnes pour le discréditer : « libéral ! socialiste ! homme de gauche ! etc. ». Nous payons aujourd'hui, et chèrement, le retard dû à l'erreur de ceux qui n'ont pas su entrer promptement, généreusement, dans les vues pénétrantes et souvent prophétiques des Souverains Pontifes. Les mobiles de cet aveuglement sont multiples et divers : intérêt égoïste, attachement désordonné à l'argent, dureté du cœur, réaction de classes — nostalgie persistante d'un régime politique qui n'est plus et conviction que toutes les réformes sociales sont vaines tant qu'on n'a pas appliqué l'axiome maurassien : « politique d'abord », — sentiment, souvent inconscient, qu'une classe de privilégiés, de par leur fortune, leur éducation, leurs études, a des droits supérieurs et que la classe des travailleurs manuels n'a pas les qualités voulues pour opérer sa promotion et jouer son rôle dans la conduite de la société, etc.

De même encore, ils se croient en règle avec la doctrine de l'Eglise ceux qui professent ouvertement leur opposition systématique au communisme. Fort bien ! Mais ce n'est là qu'une face du problème. C'est mutiler la doctrine de l'Eglise que de la présenter sous l'aspect unique de la critique du communisme. Omettre toute la partie positive de son enseignement social, c'est défigurer le vrai visage de l'Eglise.

Nous sommes là en présence d'une équivoque redoutable, et c'est pourquoi nous insistons avec force. Cette équivoque pèse sur les jugements que portent sur l'Eglise elle-même bien des esprits, qui ont vu clair dans le malaise social de notre temps, et des cœurs généreux qui souffrent de l'apathie et — comme le dirait le Pape — « de l'indifférence et de l'insensibilité » de trop de catholiques devant les misères sociales. On demeure stupéfait devant les affirmations tranquilles de certains sur la non existence d'une classe ouvrière, d'un mouvement ouvrier, ou de ceux qui, invoquant les réformes sociales obtenues, se rassurent sur les conditions de vie des travailleurs.

Tel livre récent, qui n'a puisé dans l'Evangile que la lettre de son titre, attaque en polémiste véhément le progressisme et voit des progressistes partout (22). Il a raison de pour-

(21) Exhortation *Menti nostrae* du 23 septembre 1950. Cf. *D. C.*, n° 1080 (22. 9. 1950), col. 1376.
(*) Cf. *D. C.*, n° 1191 (23. 1. 1955), col. 78.

(22) Nous ne parlons pas des attaques diffamatoires des personnes : elles relèvent d'une autre juridiction et ne sont pas dignes de chrétiens. Dans le même sens, on ne doit pas s'attendre à trouver, dans des publications de satire politique, professionnelles de la diffamation, les renseignements précis, objectifs et vrais, qui permettraient de savoir « où va l'Eglise de France ».

suivre l'erreur. Mais quel milieu envisage-t-il entre le progressisme et l'intégrisme ? Or, ce milieu, c'est précisément celui de l'Eglise qui enseigne expressément et avec une fermeté impressionnante la nécessité de transformations fondamentales dans le régime économique moderne, sans accepter qu'il soit nécessaire de recourir à une révolution violente. L'Eglise ne se résigne jamais au mal des injustices sociales et de la misère actuelle. Elle ne tolère pas que des chrétiens le supportent, s'y habituent, s'en faisant les complices inconscients. Elle leur demande de travailler courageusement à en dégager et libérer l'humanité.

Il faut aller plus loin, et c'est ce caractère nouveau, actuel, des exigences du christianisme que trop de catholiques n'ont pas encore perçu. De plus en plus, à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, il apparaît que la fidélité à l'Evangile, à ses principes de justice et de charité, comporte un engagement effectif dans la lutte contre les injustices sociales, dans le combat pour la justice et pour une organisation plus humaine de la vie. La page de l'Evangile sur le jugement dernier prend une actualité saisissante lorsqu'on replace dans une perspective plus sociale, plus communautaire, comme il convient aux membres du Corps mystique, la matière de notre condamnation ou de notre salut. Il ne s'agit plus seulement de savoir si, *individuellement*, nous aurons accompli, toutes les fois que nous aurons rencontré Jésus dans un pauvre, l'acte de charité nécessaire pour le soulager dans sa souffrance, qu'elle soit celle de la faim, de la soif, du logement, du vêtement, de la maladie, de la captivité (*Matth.*, xxv, 31-46). Il s'agit de savoir si, par un effort *collectif*, tous ensemble, parce que chrétiens, résolus à écarter les obstacles à la rédemption dans un milieu de vie, nous sommes décidés à changer les conditions de vie de nos frères souffrants — celles de la nourriture, de l'habitat, du travail, de l'éducation humaine, les conditions d'existence de ceux qui vivent dans une « captivité » nouvelle, dans la « prison sociologique » (23) de la condition prolétarienne.

Au fond, il reste encore, pour beaucoup de chrétiens, à découvrir les requêtes de la justice sociale et de la charité sociale. Une tâche immense d'éducation est à entreprendre et à poursuivre rapidement, car le temps presse. C'est là l'une des préoccupations les plus vives de la Hiérarchie, contrairement à ce que s'imaginent ceux qui ne la connaissent pas.

La doctrine sociale de l'Eglise.

Dans l'article cité plus haut de la revue *Esprit*, M. le professeur Bartoli pose des questions au sujet de la doctrine sociale de l'Eglise. Le terme lui paraît ambigu. Il estime qu'elle méconnaît le contexte économique et social dans lequel elle devrait s'inscrire. Il juge en économiste, comme il le déclare lui-même, en économiste qui a fait — et c'est son droit — ses options dans les systèmes économiques : il préfère, par exemple, l'hypothèse marxiste de la valeur du travail. De même, c'est en économiste qu'il critique le *Directoire pastoral en matière sociale*. Puis il conclut sur ce point :

> « Ce n'est pas l'orgueil qui me pousse à écrire cela, c'est la conviction qu'il y a devant nous, intellectuels catholiques, une tâche immense : repenser l'économie politique en trouvant dans notre foi le sens de l'homme et les perspectives qui nous ont manqué, informer nos évêques et nos frères prêtres... » (24)

Au milieu de l'avalanche des critiques, que certaines revues ou publications ont pris l'habitude de répandre contre l'Eglise et sa Hiérarchie — critiques si souvent négatives, déprimantes pour des militants chrétiens, dissolvantes des liens qui unissent les fidèles à la Hiérarchie, — nous retiendrons avec un vif intérêt la proposition de M. le professeur Bartoli, parce qu'elle est positive, constructive et qu'elle répond aux vœux des évêques. Le distingué professeur de Grenoble peut être assuré que la Hiérarchie sera toujours prête à accueillir avec gratitude les informations qui lui seront présentées par des maîtres en la matière. Elle suit avec sympathie et un vif intérêt les recherches que font, dans les sciences économiques, certains catholiques qui ont le sens de l'homme pour orienter l'économie dans un sens plus humain et lui donner pour objet la personne humaine et non pas le profit ou la richesse. Elle souhaite ardemment une collaboration étroite avec des laïcs : elle la juge féconde. N'est-ce point l'une des raisons pour lesquelles elle a institué des Commissions épiscopales ? Des laïcs s'y rencontrent périodiquement avec des évêques. Ils exposent leurs problèmes, apportent une information directe et très précieuse. Si M. le professeur Bartoli avait pu assister à telle ou telle de ces rencontres, il se serait épargné des plaintes amères tout au long de son article et il aurait découvert avec joie comment, pour ceux qui sont dans l'action, le problème des rapports de l'autorité et de l'obéissance, dont il traite en son article, trouve une solution facile dans un climat de confiance et de respect réciproques, dans un même amour de Jésus-Christ, de l'Eglise et des hommes (25).

Peut-être aussi est-il permis d'ajouter que les évêques ont d'autres préoccupations qu'un

---

(23) « Ainsi s'est créée, en plein essor industriel, la condition prolétarienne dans laquelle sont enfermées, *comme dans une prison sociologique*, un nombre croissant de familles. » (Déclaration doctrinale de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français, 1954. Cf. *D. C.*, n° 1173 [16. 5. 1954], col. 605.)

(24) Article cité, p. 597.

(25) Rapport de H. Fraysse à la Rencontre national des dirigeants d'A. C. O. (mars 1955) :

« Il n'est pas un de nos soucis, une de nos souffrance ou de nos difficultés que nous n'ayons eu l'occasion d dire à « notre » Commission épiscopale. NN. SS. le évêques membres de celle-ci excuseront ce possessif fami lier, et je souhaite qu'ils y voient notre reconnaissanc de militants ouvriers pour leur patience et leur compréhen sion. Il est nécessaire, mes camarades, que vous sachie le climat de confiance, de franchise et de liberté, réalis au cours des mois et des années. Ce que nous avons à dir est souvent délicat, la sensibilité ouvrière est à vif.. C'est avec des situations graves, douloureuses, des ques tions difficiles, que s'établit le dialogue entre vos délégué du Comité national et la Commission épiscopale. Aujour d'hui, après plusieurs années d'expérience, nous pouvon dire, de notre point de vue, notre certitude que ces con tacts sont féconds et qu'ils apparaissent comme une pro messe d'avenir pour l'Eglise du Christ et pour le bonheu de la classe ouvrière. »

professeur d'économie politique, qui juge en économiste. Ils ne sont pas des économistes. Ils n'ont aucune prétention à l'être. Ils sont des pasteurs. Ils ont eu grand besoin de préciser que ce Directoire n'était ni un traité de sociologie ni même un code de morale sociale, mais seulement un Directoire « *pastoral* » en matière sociale. A ce titre, celui-ci représente un acte d'une haute portée que, sans doute les historiens de l'Eglise ne manqueront pas de souligner. Qu'un épiscopat tout entier engage tout son clergé à considérer la question sociale comme entrant dans les préoccupations du ministère pastoral, qu'il s'efforce de le préparer à cette grande tâche, en lui donnant des directives, des principes, des informations pratiques sur les institutions, les milieux, les moyens d'action, voilà bien de quoi réjouir tous ceux qui souhaitaient un vaste mouvement d'ensemble de l'épiscopat tout entier et du clergé, susceptible de faire avancer le problème social dans l'esprit des fidèles.

Un acte de cette importance méritait autre chose qu'une critique d'économiste, capable de jeter le discrédit sur tout le travail que constitue cette étude élaborée avec beaucoup de soin, de conscience, et d'ailleurs avec la collaboration éclairée de spécialistes éminents. Il lui est reproché surtout de professer un enseignement « en dehors de la réalité historique en devenir ». Les évêques suivent attentivement l'évolution historique. Ce que sera demain ? Ils ne le savent pas. Ils ont dit dans quel esprit ils étaient disposés à saluer et accueillir les civilisations nouvelles. Ce qu'ils savent, c'est qu'ils sont actuellement chargés d'éclairer les consciences, qu'ils se débattent avec les difficultés présentes. C'est là tout le sens du Directoire pastoral. Que les structures du régime capitaliste soient transformées, il a été assez dit que la Hiérarchie le souhaitait ! Mais ce n'est pas à des hommes d'Eglise qu'il appartient d'opérer cette transformation. C'est à des laïcs, comme le dit M. Bartoli lui-même, « non à l'Eglise hiérarchique qu'il appartient de promouvoir des projets politiques, économiques ou sociaux, de transformation du monde ». (26) Nous sommes ainsi pleinement d'accord. Mais que, tant que ces transformations ne sont pas réalisées, les instructions morales des pasteurs soient inutiles et viennent se briser contre les lois de l'économie capitaliste, comme on nous l'affirme, c'est vite abandonner la mission d'éducation des consciences qui s'impose à des pasteurs dans le moment présent et quelles que soient les difficultés ; c'est pratiquement revenir à l'erreur de *Jeunesse de l'Eglise,* déclarant que l'évangélisation est inutile et impossible, tant que le régime capitaliste n'aura pas été renversé.

Faut-il renoncer à l'expression « doctrine sociale de l'Eglise » ?

Certains le prétendent. Nous demandons, au contraire, au clergé et aux militants chrétiens de la tenir fortement et dans son sens vrai et profond. Pourquoi ?

1° *Parce que l'expression est employée en plusieurs documents par le Souverain Pontife lui-même.* Il serait donc prétentieux, imprudent, téméraire, de substituer ici un jugement personnel à celui du Chef de l'Eglise dans le domaine même du magistère doctrinal. Car il ne s'agit pas simplement d'un vocabulaire : ce sont, sous le mot, des réalités, des valeurs, des richesses doctrinales qui sont en jeu.

2° Parce que le mot « doctrine » est celui qui est le plus riche et le plus dense, le plus précis et le plus consistant pour définir *l'ensemble des principes supérieurs, transcendants et permanents que l'Eglise projette sur le problème social* et dont les hommes devront s'inspirer s'ils veulent efficacement poursuivre la solution de la question sociale.

Ces principes contiennent une conception de l'homme qui prend sa source dans les dogmes eux-mêmes et la morale de l'Evangile, dans le droit naturel et la Révélation. L'homme, créature de Dieu, faite à l'image et à la ressemblance de Dieu, l'homme intelligent et libre appelé par Dieu à dominer la nature, à achever la création par son travail en collaborant à l'œuvre divine, l'homme en son unité vivante, esprit et matière, âme et corps (dogme de la création) ; l'homme aimé de Dieu et dont toute la grandeur consiste à accueillir par amour sa dépendance à l'égard de son Créateur et Maître, l'homme pécheur, blessé par le péché originel (dogme du péché originel), racheté par le Christ, appelé par grâce à devenir un homme nouveau dans le Christ (dogme de la Rédemption), membre du Corps du Christ (doctrine du Corps mystique) et à participer avec Dieu dans le Christ total à une vie d'union et d'amitié où Dieu sera tout en tous (dogme des fins dernières et de la Communion des saints) (27).

La doctrine sociale de l'Eglise enseigne ainsi une conception de la personne humaine, qui est bien à elle, conception de l'origine, de la nature, de la destinée des hommes, de leurs rapports entre eux, des relations de l'homme et de la société, notamment la relation économique. Elle enseigne une conception de la famille, de la communauté humaine, de l'Etat, de l'autorité et du bien commun, de la propriété, de la destination universelle des biens naturels, de la richesse, de la justice et de la charité.

Il importe de bien distinguer, de ces principes, les *applications* concrètes et les *conséquences* pratiques qui peuvent en être dégagées par des penseurs, par une école cherchant à résoudre les problèmes sociaux tels qu'ils se posent à une époque donnée. La doctrine sociale de l'Eglise n'est pas un système économico-social, ni un programme détaillé d'action. Elle n'est pas liée à la recherche de solutions nécessairement contingentes et qui évoluent avec le temps (28). L'Eglise n'a pas

(26) Même article, p. 598.

(27) Cette simple énumération des dogmes montre bien que l'expression « *morale* sociale de l'Eglise », que d'aucuns voudraient substituer à la « *doctrine* » sociale de l'Eglise, serait incomplète.

(28) A titre d'exemple, citons l'œuvre des *Semaines sociales.* Elles publient chaque année un volume contenant les travaux de leurs sessions. On ne peut pas dire que ces traités, quelle que soit leur valeur, sont la doctrine sociale de l'Eglise. Les professeurs des Semaines sociales s'inspirent des principes de la doctrine sociale de l'Eglise. Dès l'origine, les fondateurs ont proclamé leur volonté

une économie sociale : elle refuse de s'engager dans les solutions techniques touchant l'organisation de la cité terrestre. Elle laisse à l'Etat et aux hommes, en tant que citoyens, ce domaine. Mais elle leur apporte une conception de la destinée humaine, dont ils doivent, s'ils sont catholiques, s'inspirer dans leurs engagements temporels, et qui promulgue, pour tous les hommes et la société, l'ordre des droits et des devoirs nécessaires à leur prospérité, même terrestre.

3° Enfin, s'il nous paraît si important de tenir fermement l'expression « doctrine sociale de l'Eglise », c'est que diverses tendances, en rejetant le nom, cherchent à ébranler, mettre en doute ou même, pour certains, *nier le droit de l'Eglise d'intervenir, sous l'aspect moral, dans tout ce qui touche à l'organisation de la société temporelle.* Selon eux, la conscience des chrétiens devrait pouvoir jouir d'une autonomie totale à l'égard de l'Eglise pour la conduite de leur action politique ou sociale.

Une telle attitude en viendrait logiquement à nier la mission de l'Eglise dans l'éducation des consciences pour l'accomplissement des actes humains et la constitution d'une communauté humaine. Encore une fois, l'Eglise demande aux laïcs chrétiens de prendre eux-mêmes leurs responsabilités de citoyens dans l'ordre temporel, familial, civique, politique, social. Mais il leur appartient de former leur conscience à la lumière des principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

Conclusion

Il est douloureux de penser que des âmes souffrent, des consciences sont troublées parce qu'elles ont accepté et répandu les accusations portées contre l'Eglise.

Au terme de cette étude, ne vous apparaît-il pas, chers militants, que ces souffrances pourraient être apaisées si certains conditionnements de la fidélité à l'Eglise étaient respectés ?

1° La loyauté, le souci de la vérité ne font-ils pas un devoir d'examiner avec un esprit libre les raisons pour lesquelles l'Eglise a posé certains actes que l'on critique, sans vouloir en tenir compte ? Que ces raisons ne soient pas d'emblée comprises, qu'elles soulèvent des difficultés, il ne faut pas s'en étonner, et l'Eglise, qui est une Mère, est toujours prête à éclairer, dès là qu'on lui demande la lumière. Mais ce qui est un obstacle, c'est le refus d'entendre ses raisons.

Comment, par exemple, pourrait-on comprendre quelque chose à l'arrêt de l'expérience des prêtres-ouvriers, si l'on persiste à nier ou à ignorer que des motifs extrêmement graves touchant à la doctrine, dont le magistère est le seul juge, l'ont conduite à prendre une telle mesure ?

Comment accepter les dispositions décidées par la Hiérarchie pour garantir la rectitude de la foi des fidèles en face d'une collaboration avec les communistes, si l'on s'obstine à ne jamais tenir compte des menaces terribles que le communisme matérialiste et athée fai peser sur l'Eglise, les chrétiens, la société, n du plan destructeur de la religion qu'il est décidé à appliquer tôt ou tard ?

2° La loyauté, la justice, le respect de la vérité ne font-ils pas à des chrétiens un devoir impérieux de ne pas imputer à l'Eglise et à la Hiérarchie des actes qui ne se sont pas produits, ni leur attribuer des mobiles qu'elles n'ont pas ?

Pourquoi, par exemple, proclamer que l'apostolat missionnaire est stoppé, alors qu'elles disent le contraire ?

Pourquoi recueillir complaisamment l'accusation outrageante pour l'Eglise qu'elle paraît préférer le désordre établi, alors qu'elle affirme le contraire ?

Pourquoi présenter les évêques comme des personnages inaccessibles, éloignés des vrais problèmes, alors que, dans leur diocèse, ils sont en contact fréquent avec les militants de l'Action temporelle ou de l'Action catholique et que, au plan national, les laïcs chargés de responsabilités dans des mouvements nationaux expriment toute leur joie de travailler avec leurs évêques et disent bien haut tout ce qu'ils retirent et attendent de cette collaboration confiante ? C'est donc qu'en certains milieux on manque d'information sur les réalités de l'Action. Pourquoi, dès lors, accuser sans savoir ?

3° N'êtes-vous pas frappés, chers militants, de constater que les reproches adressés à l'Eglise sont contradictoires, selon qu'ils partent de droite ou de gauche ? Et n'est-ce pas déjà une contradiction foncière que de reprocher à l'Eglise son inefficacité dans la transformation des consciences et dans son action sur le monde, alors que, par un dénigrement trop souvent systématique de ses interventions, on paralyse cette action, on brise son influence sur les âmes, on s'oppose à elle, on se dresse devant elle en accusateurs et en juges, on la présente à ceux du seuil ou du dehors comme chargée d'erreurs, de fautes et d'incompréhensions.

Il est grand temps que cesse un état d'espri qui nuit d'abord à ceux qui en sont les victimes et qui fait tant de mal dans l'Eglise Chers militants, vous savez, vous, par votr expérience personnelle, quelles lumières, quell force, quelle sécurité vous trouvez dans votr appartenance à l'Eglise et dans votre amou pour elle. Vous savez aussi que bien des pro blèmes seraient vite étudiés, éclaircis et résolu dans un climat de confiance filiale et de fo vivante en l'Eglise et son mystère.

Mai 1955.

† EMILE GUERRY,
archevêque de Cambrai.

de puiser à la source même des dogmes les principes qui les guideraient. Mais ils ont construit eux-mêmes les solutions qu'ils proposent et qui n'engagent pas l'Eglise.

— *A la rencontre du protestantisme*, par G. TAVARD. — Un vol. de 144 pages, 4 hors-texte, 250 francs. E vente chez votre libraire habituel. Editions du Ce turion, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Un tel ouvrage ne peut que favoriser les échang de vues entre chrétiens enfin parvenus à se déba rasser des préjugés, souvent absurdes, qui l opposent et épaississent encore cette atmosphère suspicion que le P. Tavard s'emploie de tout s cœur à clarifier et à alléger.

Les chrétiens face aux interventions sociales et politiques de l'Église contemporaine

Allocution de S. Exc. Mgr Chappoulie

Dans l'allocution ci-après, qu'il a prononcée dans sa cathédrale aux Vêpres du jour de Pâques (10 avril), S. Exc. Mgr Chappoulie, évêque d'Angers, justifie les interventions sociales et politiques de l'Eglise non seulement par les raisons traditionnelles : rappel de la morale et défense des droits de Dieu et de la religion, mais parce qu'elle a conscience que de nos jours elle doit être « un facteur de sagesse, d'équilibre et d'harmonie » dans un monde en pleine transformation (1) :

Mes Frères,

Le Christ est ressuscité. « Le Christ une fois ressuscité des morts ne meurt plus ; la mort n'exerce plus son pouvoir sur lui. *Christus resurgens ex mortuis jam non moritur ; mors illi ultra non dominabitur.* » (*Rom.*, xvi, 9.)

Le Christ sorti vainqueur du tombeau à l'aube de Pâques est maintenant au ciel assis à la droite du Père. Il est au ciel toujours vivant pour intercéder en faveur des hommes ses frères : *semper vivens ad interpellandum pro nobis.* (*Hébr.*, vii, 25.)

Mais il vit aussi avec nous sur cette terre dans son Eglise : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » C'est la promesse ultime du Sauveur sur laquelle s'achève l'Evangile de saint Matthieu (*Matth.*, xxviii, 20). Aussi l'Eglise est-elle intimement liée au triomphe de Pâques, à la victoire de Jésus sur la mort. Fondée sur le roc inébranlable de la foi de Pâques, elle est assurée de durer au milieu des hommes quelle que soit la violence des persécutions que le monde peut déchaîner contre elle. Elle ignorera toujours le déclin qui frappe un jour ou l'autre toutes les institutions humaines. A travers tous les âges elle demeure « l'épouse sans tache et sans ride » (*Eph.*, v, 27), mère féconde qui ne cesse d'engendrer de nouveaux fils.

Ses enfants, qu'au jour de leur baptême elle a fait naître à la vie divine avec le Christ ressuscité, elle les prend dans le monde. Chrétiens, l'Eglise les laisse demeurer dans le monde suivant la prière même de Jésus à son Père : *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.* (*Jean*, xvii, 15.)

Par le fait même sa mission de salut auprès des âmes mêle à tout instant l'Eglise à la société des hommes, aux problèmes de tout ordre qui se posent à eux, à leurs erreurs et à leurs passions, à ce monde mauvais au milieu duquel elle a charge de faire briller la lumière du Christ et de sanctifier les siens. D'où la surprise qu'éprouvent les hommes à constater que l'Eglise, telle une mère vigilante, suit ses enfants jusque dans leurs problèmes et leurs débats d'ordre terrestre, alors que le royaume de Jésus n'est pas de ce monde.

De cet étonnement qui s'empare des chrétiens aussi, et même des meilleurs, à voir l'Eglise intervenir dans le temporel, je voudrais ce soir vous montrer qu'il n'est ni fondé ni juste et vous introduire ainsi dans une perspective plus exacte de sa mission. Si je réussis dans mon dessein, vous en tirerez un sentiment d'apaisement et de sécurité qui vous rendra plus facile une obéissance filiale aux enseignements et aux interventions de notre sainte Mère l'Eglise dans la vie de la société temporelle.

Les principales interventions de l'Église aujourd'hui dans le social et le politique.

C'est un fait patent, pour s'en tenir à notre seule époque, que l'Eglise donne par la voix des Papes un enseignement social qui, des hauteurs de la doctrine, descend à des applications de caractère concret. De la grande Encyclique *Rerum novarum* publiée par Léon XIII en 1891, aux conseils presque quotidiens à certaines heures de S. S. Pie XII, il y a comme une chaîne continue de l'intérêt extrêmement vif que porte l'Eglise à la condition du monde ouvrier, à mesure que le développement de l'industrie le fait croître en nombre et en importance dans la société.

« Les questions sociales, a dit Pie XII, en particulier tout ce qui regarde le travail, le juste salaire, les organismes de prévoyance, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs pour la réalisation d'une société meilleure », tout autant de problèmes qui réclament l'attention de l'Eglise « selon les exigences de plus en plus urgentes de la charité chrétienne ». Ce sont les propres paroles du Saint-Père que je cite (1).

Même en dehors du domaine social, où beaucoup d'hommes n'ont pas de mal à comprendre l'appui que l'Eglise du Christ veut d'instinct apporter aux plus faibles et aux plus défavorisés, il est tout un autre champ dans lequel elle ne s'interdit pas de pénétrer. Pie XII le rappelait en termes très nets le 2 novembre dernier au cours de l'audience donnée aux évêques qui venaient d'assister, le jour de la Toussaint, à la proclamation de la royauté universelle de Marie.

C'est le terrain combien sensible et délicat — des siècles d'histoire en fournissent la

(1) D'après la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers* (24. 4. 1955).

(1) Lettre « *Perlibenti equidem* » au cardinal préfet de la Propagande, 9 août 1950. *A. A. S.*, 1950, p. 726 (*D. C.* n° 1092, 8. 4. 1951, col. 438).

preuve surabondante — « des questions qui ne sont pas de caractère religieux, mais concernent des affaires politiques ». Le Saint-Père a énuméré lui-même : « le but et les limites du pouvoir civil ; les relations entre les individus et la société » ; les « Etats totalitaires » quels que soient leur principe et leur origine ; « la laïcisation totale de l'Etat et de la vie publique ; la laïcisation complète de l'école ; la moralité de la guerre, son caractère légitime ou illégitime dans les conditions où on la fait de nos jours, la possibilité d'y collaborer pour l'homme qui a des principes religieux, les engagements et les liens moraux qui s'établissent entre les nations et régissent leurs relations » (1).

Sur un plan plus précis en même temps que d'une actualité très immédiate, nous sommes les témoins des mesures édictées par le Saint-Siège pour interdire aux catholiques la collaboration avec les partis communistes. C'est le décret capital du 1er juillet 1949 rappelant les dispositions et sanctions de l'Eglise à l'égard des adhérents à un parti communiste et de quiconque collabore avec eux (2). C'est aussi dans notre pays la récente condamnation par le Saint-Office du périodique *La Quinzaine* en raison de quatre chefs essentiels qui apparaissent d'ordre politique : le rapprochement systématique de cette revue avec les communistes sur le plan syndical et celui de la propagande pour le « Mouvement de la paix » ; ses efforts pour minimiser les responsabilités des gouvernants communistes dans la persécution religieuse en Europe orientale ; son ignorance délibérée de la doctrine sociale de l'Eglise (3).

Remontant au pontificat de Pie XI nous pourrions évoquer, il y a un quart de siècle, la condamnation de *l'Action française* qui fut un si grand drame de conscience comme l'avait été, il y a cinquante ans, au temps de saint Pie X, la condamnation du *Sillon*.

Si ce sont là des actes particulièrement graves du magistère de l'Eglise qui constituent des événements d'ordre historique, en d'autres occasions plus fréquentes le Saint-Père prodigue aux différents auditoires, rassemblés autour de lui lors des pèlerinages à Rome, des exhortations et des conseils touchant leurs responsabilités de citoyens et leurs devoirs d'électeurs. Et nous l'entendons chaque année dans ses émouvants Messages de Noël, qu'écoute le monde entier, tracer aux hommes d'Etat qui ont en main le gouvernement des nations les lignes maîtresses d'un ordre international capable de rendre plus humaine la société des hommes.

En vérité, esquisser comme je viens de le faire devant vous ce rapide panorama de l'action de l'Eglise dans la cité temporelle, c'est présenter une de ses activités les plus importantes en notre temps, dont il nous reste à prouver maintenant qu'elle est essentielle à sa mission.

(1) Allocution aux cardinaux et évêques le 2 novembre 1954. *D. C.*, n° 1186, 14. 11. 1954, col. 1433-1434.
(2) *A. A. S.*, 1949, p. 334. *D. C.*, n° 1048, 31. 7. 1949.
(3) Décret du 3 février 1955, cf. *Osservatore Romano*, 5. 2. 1955 (*D. C.*, n° 1193, 29. 2. 1955, col. 209 et s.).

L'étonnement de beaucoup de chrétiens devant ces interventions.

Pourquoi ne pas avouer au préalable que nombreux sont les chrétiens qui se hérissent devant le simple énoncé d'une mission de l'Eglise au sein de la société civile ? Ils se refusent à accepter sa compétence tant dans le domaine social que dans le domaine politique.

Sur le plan social on admet qu'évêques et curés prennent en pitié les chômeurs (mais jamais les grévistes) ; les sous-prolétaires qui ont faim et qui ne savent pas où aller dormir, les clochards : c'est ainsi qu'on regarde avec une certaine sympathie l'abbé Pierre et sa cité d'Emmaüs. On comprend que le clergé engage les fidèles à être charitables : l'aumône ressort à l'autorité de l'Eglise. Sortir de son réticule quelques pièces de monnaie qu'avec un bon sourire une dame pose gracieusement dans la main d'un pauvre, combien de nos grand'mères, au siècle dernier, se sont complu à se regarder dans ces traits !

Loin de moi de blâmer cette forme de charité chrétienne qui a été à l'origine de tant de généreuses vocations. L'Evangile ne nous enseigne-t-il pas de reconnaître le Christ lui-même dans la personne du pauvre qui nous tend la main ? « J'avais faim et vous m'avez nourri ; j'avais soif et vous m'avez donné à boire. »

Mais quand l'Eglise en vient à s'adresser directement à ceux qui détiennent la richesse, la propriété, la terre, l'industrie, pour déterminer des charges et des responsabilités en vue du bien commun jusqu'à imposer parfois des limites à leur libre usage, combien d'hommes alors se cabrent ! Leur premier mouvement c'est d'éprouver de la peine devant ce manque de tact de la part d'un évêque et d'inviter leur curé à ne pas franchir le seuil de son église. A plus forte raison si les évêques rédigent un *directoire pastoral en matière sociale* où interviennent dans un sens qui n'est pas pleinement favorable les mots de capitalisme et de libéralisme économique, ou si l'Action catholique se risque à parler de réformes de structure et de promotion ouvrière.

Sur le plan politique, quand il s'agit de ces problèmes qu'indiquait le Saint-Père dans son discours du 2 novembre dernier, alors on crie au scandale et on se bouche les oreilles pour ne pas entendre. De bons catholiques s'en vont déclarant que de telles interventions sont inadmissibles, car elles constituent un attentat à la liberté du citoyen et que d'autre part elles ne peuvent être, tôt ou tard, que dommageables au prestige et à l'intérêt de la religion. Celle-ci n'a rien à gagner et tout à perdre à descendre dans l'arène des passions et des vicissitudes de la politique.

Si le Souverain Pontife dans son dernier Radiomessage de Noël fait l'éloge de l'idée européenne et regrette qu'à la suite des récents accords internationaux « la haute politique s'oriente à nouveau vers un type d'Etat nationaliste, fermé sur lui-même, concentrant ses

forces et instable dans le choix de ses alliances » (1), plus d'un catholique de France s'effarouche aussitôt. Il se sent lésé, murmure que le Pape favorise le jeu d'une nation au détriment d'une autre.

Si la voix d'un évêque s'élève contre l'orgueil de race et l'esprit de violence dans les conflits dont sont le théâtre tant de territoires colonisés par l'Europe, s'il dénonce le besoin de vengeance dans une répression même nécessaire, que de braves gens s'indignent qui, dans leur panique, crieraient presque à la trahison !

Je ne crois pas exagérer en avançant que nombreux sont les catholiques qui manifestent devant les interventions du Chef de l'Eglise et des évêques sur le terrain de la politique internationale et l'évolution des peuples coloniaux autant de susceptibilité que certains non-chrétiens. Dans leur jugement sur les actes du Pape et de la hiérarchie ils oscillent entre une condamnation pour maladresse, ignorance des questions ou machiavélisme.

La mission de l'Eglise contemporaine dans l'édification de la communauté humaine.

Pourtant, dès qu'un chrétien veut y réfléchir, il doit reconnaître que c'est une doctrine traditionnelle de ne pas limiter la puissance de l'Eglise aux choses strictement religieuses. Ses Docteurs ont toujours enseigné, comme le rappelait le Saint-Père le 2 novembre, que « toute la matière de la loi naturelle, ses principes, son interprétation, son application pour autant qu'il s'agit de son aspect moral, relèvent de son pouvoir » (2). Il y a, en effet, une relation fondamentale entre l'observation de la loi naturelle et la route où l'homme doit s'engager pour réaliser sa fin surnaturelle : on ne peut prétendre gagner le ciel et en même temps manquer aux vertus naturelles telles que le respect de la vérité et de la justice auquel tout homme est tenu. Sur ce chemin l'Eglise est guide et gardienne des hommes.

Par là, quoi qu'il en répugne à certains, l'Église a une juridiction indéniable sur tout ce qui regarde l'accomplissement de la loi naturelle, donc sur les questions sociales ou même politiques dans la mesure où celles-ci sont objet de moralité. Ce pouvoir lié à sa responsabilité légitime les condamnations qu'à certaines heures de l'histoire l'Eglise n'hésite pas à porter contre des doctrines sociales et économiques ou contre des mouvements politiques. Dieu sait ce qu'il a souvent fallu à ses chefs de résolution et d'abnégation pour affronter les puissants de ce monde : rois absolus de jadis, dictateurs de l'époque contemporaine, pour condamner les systèmes idéologiques qui accablent toute une génération d'hommes sous la tyrannie de leur prestige : libéralisme d'hier et toutes les formes présentes du totalitarisme. Mais, convaincus de ne remplir que le devoir de leur charge, Papes et évêques se sont sentis soutenus par l'appui du Très-Haut, tel le prophète Jérémie entendant la voix de Yahweh l'assurer qu'il triompherait de ses ennemis dont il dénonçait les erreurs avec un zèle implacable :

« Je te rendrai pour ce peuple-là
une muraille de bronze inébranlable.
Ils te combattront,
mais ne seront pas de taille à te vaincre,
car à ton côté je suis,
pour te sauver et libérer.
Oracle de Yahweh ! »

(*Jér.*, xv, 20.)

Cependant, pour aller plus au fond des choses, il faut avouer que les interventions de l'Eglise à notre époque dans le domaine social, et aussi politique, ont pris une telle ampleur que ne suffisent pas à les expliquer les deux raisons traditionnelles : son autorité au nom de la morale sur tous les actes personnels du chrétien ; l'obligation où elle est de défendre les droits de Dieu et de la religion contre ses adversaires ou contre les empiétements du pouvoir civil ; ce qui demeure hélas ! d'actualité.

De nos jours l'Eglise catholique revendique une véritable compétence dans l'édification de la communauté humaine. Elle est persuadée que son rôle n'est pas seulement de commander à ses enfants et de leur imposer des interdictions. Elle croit qu'elle a une part à prendre dans la transformation profonde et rapide que subit l'humanité sur toute la terre, qu'elle peut y être un facteur de sagesse, d'équilibre et d'harmonie.

En face de la société contemporaine dont la division s'accroît entre races à la mesure même de sa complexité et de sa maîtrise des forces de la nature, l'Eglise catholique prend une conscience de plus en plus aiguë de sa mission au milieu des hommes, qu'ils soient ou non ses fils par le Baptême. Comme une mère attentive, elle se penche avec d'autant plus d'amour et d'autorité sur ses enfants qu'elle les voit déchirés et angoissés, aussi égarés sur leur véritable bien qu'enivrés du progrès de la science et de l'inépuisable fécondité de ses applications.

C'est un enseignement devenu courant chez les Papes modernes au spectacle des plaies dont souffre la société que l'Eglise, sans aucune diminution de sa mission surnaturelle, a une tâche humaine à accomplir pour le bonheur terrestre de l'humanité. Ils ont la certitude que l'Eglise détient cette grâce d'être capable de dégager de la loi naturelle et du droit des gens des principes et des règles de conduite pour toutes les nations, susceptibles d'assurer parmi les hommes le règne de la sécurité, de la concorde, de la paix. Lisez l'Encyclique inaugurale du pontificat de S. S. Pie XII : elle est tout animée de ce souffle généreux de confiance et d'espérance pour une humanité dont le Pape rappelle la double communauté d'origine et de nature, de destinée et de rédemption dans le Christ.

De la trêve de Dieu du moyen âge (une courte halte dans la barbarie des hommes) à la paci-

(1) Message de Noël de S. S. Pie XII aux fidèles et aux peuples du monde entier, 24 décembre 1954. *D. C.*, n° 1191, 23 janvier 1955, col. 73.
(2) Allocution du 2 novembre 1954 citée plus haut.

fication internationale dont le Pape régnant est l'infatigable docteur, l'Eglise se révèle de siècle en siècle, à la mesure des exigences croissantes de l'humanité, ouvrière du bonheur terrestre. « Si de par sa mission divine, a écrit Pie XI dans l'Encyclique *Ubi arcano* où il traçait lui aussi le programme de son pontificat, l'Eglise ne vise que les biens spirituels et impérissables, cependant — tous les biens se favorisant et s'enchaînant les uns les autres — son action contribue au bonheur même terrestre de chacun des hommes et de la société entière aussi efficacement que si elle avait été établie tout exprès pour le promouvoir » (1).

Mettons-nous dans cette grandiose perspective et nous n'aurons pas de peine à comprendre alors les condamnations massives par le même Pie XI du racisme, du nazisme, du communisme, tout autant de coups de frein pour arrêter la chute de millions d'hommes dans des erreurs annonciatrices et génératrices, l'expérience l'a prouvé, des pires désastres. On ne dira jamais assez la grandeur et la magnifique intrépidité de ce vieillard déjà miné par la mort qui se dressait seul devant les tyrans du jour enivrés de leur puissance et de l'acclamation hystérique des foules. Aujourd'hui, Pie XII met autant d'énergie et de persévérance pour arracher les peuples à leurs rivalités et leurs illusions et pour les éclairer sur le véritable chemin de leur véritable intérêt. Elle vient comme un émouvant hommage à cette lumière qui de Rome s'étend sur tout l'univers, la parole de Claudel : « L'Epouse du Christ ne cesse pas d'avoir conscience de cette humanité tout entière dont elle porte dans ses flancs la destinée. » (2)

Si nous nous élevons jusqu'à une aussi vaste conception de la mission dévolue à l'Eglise dans notre monde, il en rayonnera une clarté

(1) PIE XI, Encyclique *Ubi Arcano*, 23 décembre 1922. *D. C.*, n° 181, 13. 1. 1923, col. 85.
(2) *Paul Claudel interroge le Cantique des cantiques*, p. 63.

qui assurera nos pas quotidiens. Loin de nous étonner ou de nous durcir dans un refus douloureux devant les décisions et les exigences de notre Eglise dans ce domaine souvent inextricable du spirituel, du social et du politique, notre peine ne sera pas incurable à lui obéir filialement, quelle que puisse être sur le moment notre émotion. L'Eglise dont nous sommes les fils n'est-elle pas destinée dans les desseins de Dieu, suivant la parole de saint Augustin, à devenir l'unique nation qui doit rassembler tous les hommes ? « Unique nation » parce qu'il n'est qu' « une seule foi, une seule espérance, une seule charité, une seule attente » (1) pour tous les hommes rachetés par le sang du Christ, l'Agneau de Dieu qui a effacé les péchés du monde.

C'est ce que je voudrais avoir été assez heureux pour faire entendre en ce beau soir de Pâques à ceux de mes auditeurs dont le cœur chrétien demeure peut-être meurtri par des condamnations, qu'elles soient anciennes ou récentes, prononcées par le Saint-Siège, ou dont l'esprit a du mal à entendre certaines orientations apostoliques données par le Saint-Père et les évêques.

Si l'Eglise a la vertu de réconcilier le monde à Dieu et les hommes entre eux, ne laissons pas échapper cette grâce de réconciliation qui est au fond du mystère de Pâques : *Christus innocens Patri reconciliavit peccatores* (2). Vivons avec amour dans la grande Eglise du Christ, réunis et soulevés par l'inconfusible espérance de Pâques. C'est ce que nous dit saint Paul : « Vous êtes ressuscités dans le Christ. C'est pourquoi quand le Christ sera manifesté, lui qui est votre vie, alors vous serez manifestés avec lui pleins de gloire. *Cum Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.* » (*Col.*, III, 4.)

Amen.

(1) S. AUGUSTIN, *Enarr. in* ps. LXXXV, n. 14 (*P. L.*, t. XXXVII, col. 1092), cité par S. S. Pie XII, allocution du 20 février 1946. *D. C.*, n° 960, 17. 3. 1946, col. 178.
(2) Prose *Victimae paschali Laudes*.

Lumières et ombres de l'entreprise

Après sa lettre pastorale sur « La théologie du travail » (1), *S. Exc. Mgr Morcillo Gonzalez, évêque de la ville industrielle de Bilbao, dans le même souci de rappeler les principes sociaux chrétiens en dehors desquels le développement actuel de l'industrie espagnole ne peut être que nuisible du point de vue humain, a publié une seconde lettre intitulée « Théologie de l'entreprise », dans laquelle il rappelle particulièrement la nécessité pour l'entreprise d'être une communauté d'hommes, d'activités, d'intérêts et de vie. Nous en publions ici le chapitre* IV, *intitulé « Lumières et ombres de l'entreprise ». La lettre est datée du* 12 *octobre* 1954, *fête de Notre-Dame del Pilar, et jour de la consécration de l'Espagne au Cœur immaculé de Marie* (2) *:*

(1) Cf. *D. C.*, n° 1197, 17. 4. 1955, col. 491.
(2) Traduit de l'espagnol par J. THOMAS D'HOSTE d'après le *Boletin Oficial del Obispado de Bilbao* (novembre 1954).

La révolution industrielle qui commença sa marche avec le soutien de la machine et de l'entreprise nous offre aujourd'hui, après cent cinquante années d'histoire, un tableau de lumières et d'ombres qu'il sera bon de contempler à travers la théologie catholique. La machine étant inanimée et inerte, c'est l'entreprise qui doit attirer notre attention et faire l'objet de notre étude.

L'entreprise moderne peut, avant la théologie, se glorifier d'avoir uni et organisé le travail humain, sous une direction sage, afin d'en faire un plus efficace collaborateur de l'œuvre de Dieu.

Elle peut aussi s'attribuer la gloire d'une plus abondante production et, si l'on veut, d'une plus grande perfection du produit ; deux choses dont doit se féliciter une théologie qui proclame la Providence de Dieu créateur et la subordination des créatures inférieures à l'homme.

C'est le mérite de l'entreprise de mettre à la

disposition et au service de la communauté humaine des aliments et des vêtements pour une population bien supérieure à celle qu'avait le monde, à l'époque où son économie était basée sur l'entreprise familiale et artisanale. La théologie reconnaît aussi le service qu'a rendu l'entreprise à la solidarité des hommes, qui est charité, et à la foi des croyants en l'inépuisable libéralité de Dieu.

Le progrès économique et le progrès technique sont les fils aînés de l'entreprise et, en conséquence, la théologie loue la mère et maîtresse des hommes qui, par ses inventions progressives, nous a permis de mieux connaître la puissance, la grandeur et la sagesse de Dieu.

Enfin, grâce à l'entreprise, c'est-à-dire par suite de ses besoins et de sa manière d'opérer, le cycle de la production à la distribution doit être réalisé, non pas par des individus, mais par des organisations économiques interrégionales ou internationales. Par là se sont resserrées les relations et également l'interdépendance des hommes qui, pour la théologie, est une affirmation pratique de l'unité et de la commune destinée de l'espèce humaine.

Cependant, à côté de ces splendides lumières, que d'ombres épaisses obscurcissent l'histoire de l'entreprise capitaliste ! Elles ont jeté ténèbres et tristesse sur une étape humaine qui s'annonçait sereine et prometteuse. Elles ont rendu orageux et menaçant le ciel social du milieu du xx[e] siècle. Pour la théologie catholique, il n'est pas douteux qu'il faille les chasser jusqu'à ce que le tableau de l'entreprise soit la joie de nos yeux et le repos de notre âme.

Par son origine et par les réactions qu'elle provoque, l'entreprise est responsable de la très grave brisure sociale qui a séparé les hommes dont les activités, les intérêts et la vie sont étroitement liés et doivent le rester. S'intéressant à l'homme en général, considéré comme consommateur des produits industriels, l'entreprise a oublié les hommes concrets de l'entreprise, alors que la théologie nous dit que la justice et la charité doivent commencer par les plus proches.

La surabondante production de l'entreprise a laissé presque tous ses bénéfices au capital, et, par là, on en est arrivé à l'accumulation de la richesse dans quelques mains seulement, en face de la multitude innombrable de ceux qui, appartenant à l'entreprise, ne reçoivent d'elle que le salaire juste suffisant pour la restauration de leurs forces. L'égalité fondamentale des hommes a subi ainsi un rude coup et la fraternité chrétienne s'est vue gravement ébranlée par la division artificielle des hommes en classes sociales d'aspirations et d'intérêts opposés.

La prolétarisation d'un grand nombre de travailleurs et leur concentration dans les mêmes zones suburbaines, sans confort et sans espoir humain, est aussi une conséquence de l'entreprise. La prolétarisation est, en elle-même, et de sa propre nature, sévèrement réprouvable par la théologie, à cause de tout ce qu'elle comporte d'abaissement moral, civique et physique de l'homme racheté par Jésus-Christ. Les concentrations démographiques ne sont pas moralement mauvaises en elles-mêmes. Il suffira de remédier aux graves négligences et au lamentable abandon dans lesquels, par la faute de l'entreprise et de la société, elles sont nées et se sont développées, afin qu'elles cessent d'être un facteur efficace de prolétarisation et de dégradation humaine.

Le régime du salariat qui, pour être juste, devrait permettre au travailleur de participer dans une certaine mesure aux bénéfices de l'entreprise sous une forme quelconque, a éloigné son cœur des intérêts économiques et moraux de celle-ci. C'est ainsi que s'est brisée la communauté spirituelle de l'entreprise, bien qu'elle continue à être une communauté physique d'activités, d'intérêts et de vie. La justice, actuellement gravement lésée, doit tout d'abord être établie afin que puisse se ressouder la brisure de l'entreprise.

Ce n'est pas seulement la paix de l'entreprise qui souffre du régime de salaires purs et simples à peine suffisants. C'est aussi son économie même, car en maintenant les travailleurs dans cet état de carence, on prive les entreprises de nombreux acheteurs qui auraient compensé avantageusement les diminutions possibles du dividende, et l'on supprime la volonté de rendement que suscite, chez les travailleurs, l'assurance de plus grands gains. Quant à la théologie, qui connaît la perfectibilité naturelle et surnaturelle de l'homme, elle ne peut accepter un régime d'entreprise qui, automatiquement et quasi inexorablement, brise les ailes du travailleur, malgré la capacité qu'il possède d'aspirer à de très nobles élévations.

Le bien commun, terme et raison justificatrice de l'entreprise, ne manque pas de souffrir des conséquences de cet état de choses. Alors que le bien commun suppose la participation de la plus grande partie des membres de la communauté sociale, dans l'entreprise d'aujourd'hui, la plupart se voient privés de cette participation ; de ce fait, et en raison de la diminution de production consécutive à l'état moral des ouvriers, la communauté nationale reçoit moins de richesse qu'elle pourrait en recevoir.

La théologie doit encore signaler une autre ombre dans l'entreprise moderne : la rupture du dialogue familier et cordial entre tous les éléments humains qui la composent. La machine reste une machine et elle n'a besoin que de l'énergie qui la met en mouvement, tandis que l'homme a un cœur et une intelligence, et il ne se résignera jamais à les reléguer dans le grenier des objets inutiles. Si, dans l'entreprise artisanale, par hypothèse, le travailleur gagnait moins que dans l'entreprise moderne, il conversait, par contre, avec son maître ; il incorporait ses initiatives dans l'œuvre commune, et il ressentait la joie de la paternité dans l'œuvre sortie de son atelier. Sans être plus riche que l'ouvrier d'aujourd'hui, il se sentait davantage satisfait. Sans aspirer à des gains impossibles, il était davantage associé. Sans être de la famille, il se considérait comme un de ses membres. L'homme, dit la théologie, possède une dignité et une personnalité propres, qui lui viennent de sa ressemblance naturelle avec Dieu et de sa vocation à la félicité éternelle.

Si l'entreprise, aussi bien dans le secteur patronal que dans le secteur ouvrier, ainsi que dans sa haute sphère capitaliste, a oublié ses droits et n'a pas su les exercer dans la juste mesure par négligence ou par égoïsme, il est logique, et il est nécessaire, que l'Etat, par ses lois et par son pouvoir coercitif, pénètre dans l'enceinte de l'entreprise, afin de protéger les droits des uns et des autres, et spécialement des plus faibles. Il n'en aurait pas été ainsi si l'entreprise avait assuré le

bien de tous les éléments qui la composent, suivant les possibilités de son économie, à chaque phase de son développement. Si, pour ne l'avoir pas fait, l'entreprise doit se soumettre à des lois générales, au détriment de sa liberté, et devenir une institution presque de droit public, alors que par nature elle est de droit privé, ce ne sera pas la théologie qui déniera à l'Etat le droit et le devoir d'intervenir, d'une façon supplétive et transitoire, aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour rétablir ou instaurer un ordre social et économique plus juste, plus fécond et plus libre.

LA NATIONALITE DES MAITRES GENERAUX DES DOMINICAINS

En annonçant dans *Evénements et informations* (*D. C.*, n° 1200, 29 mai 1955, col. 699), l'élection du R. P. Michel Browne comme maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nous avons signalé, sur la foi d'informations de presse, que, pour les 80 maîtres généraux qui ont précédé le nouvel élu, « 38 ont été italiens, 17 français, 14 espagnols, 7 allemands, un ukrainien, un autrichien, un mexicain et un hollandais ». Cette statistique contenait une erreur que M. Elie Borschak, professeur de langue et littérature ukrainiennes à l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, a tenu à rectifier dans une lettre publiée par *le Monde* du 11 mai 1955. Ce correspondant affirme qu'aucun Ukrainien n'a jamais été maître général de l'Ordre des Dominicains. Il fait connaître que, selon Mgr Jean Boutchko, visiteur apostolique pour les Ukrainiens d'Europe occidentale, cette erreur pourrait être due à une mauvaise interprétation du nom de *Ruthenìensis* (le nom historique des Ukrainiens est Ruthènes, qu'il ne faut pas confondre avec les Ruthénois, habitants de Rodez), nom donné à Bernardus Landoré, maître général des Dominicains de 1312 à 1317, de la province toulousaine. Il serait également possible qu'on ait interprété le nom *Kionensis*, donné à un autre maître général des Dominicains, comme *Kiovensis*, et supposé que ledit religieux était originaire de Kiev. Or, il était originaire de l'île de Chio. « L'archiviste de la procure générale des Pères Dominicains de Rome, ajoute Mgr Boutchko, m'a assuré catégoriquement qu'il n'y avait jamais eu d'Ukranien maître général des Dominicains. »

— *Cultura e rivelazione*. Atti del terzo Convegno internazionale per la pace e la civilta cristiana, Firenze, 20-26 giugno 1954. — Vol. 17 × 24 cm., 264 pages. L'impronta, Florence.

Sous l'impulsion de son maire, le dynamique professeur Giorgio La Pira, la ville de Florence organise chaque année, depuis 1952, un Congrès international « pour la paix et la civilisation chrétienne » avec chaque fois un succès plus grand et un nombre plus élevé de participants. Le Congrès de 1954 avait pour thème : « Culture et révélation », il réunissait des participants venant de 46 nations différentes. Le présent ouvrage réunit les divers documents relatifs à ce Congrès et les textes des remarquables exposés et conférences qui y ont été faits. Parmi ceux-ci, signalons : « Culture et révélation », par le R. P. Daniélou, S. J. (texte français); « Révélation et unité », par M. Etienne Gilson, ainsi que les nombreuses interventions de M. La Pira.

— *La revanche de Pénélope*, par Jacques Hameline. — Un vol. de 186 pages. Prix : 350 francs. Collection « Ruban Bleu ». Bonne Presse, Paris.

Un livre bien écrit et très vivant, une étude véridique et impitoyable du monde des affaires. Il effleure un problème d'actualité : le rôle de la femme d'affaires dans la société d'aujourd'hui et celui de la femme d'intérieur, centre du foyer ; ces deux extrêmes sont-ils conciliables ?

— *Guide du Vatican*, par Ch. Pichon. — Un vol. de 112 pages, nombreuses photos en offset. Prix : 300 francs. Le Centurion, Paris.

Un guide du Vatican, s'il ne peut guider vos pas de pèlerin, du moins conduira-t-il votre pensée et votre cœur de chrétien dans la maison du Pape, au sein même de l'Eglise.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AVRIL 1955

MARDI 26. — A l'étranger. — *L'Osservatore Romano* annonce que S. S. Pie XII a nommé auxiliaire de S. Exc. Mgr Montini, archevêque de *Milan*, S. Exc. Mgr Serge Pignedoli, archevêque titulaire d'Iconium. Mgr Pignedoli est né en Emilie en 1910. Il a été successivement vice-recteur du Séminaire de son diocèse de Reggio-Emilia, assistant ecclésiastique des étudiants catholiques de l'Université du Sacré-Cœur de Milan, aumônier de la marine, chargé des œuvres d'assistance du Saint-Siège, assistant des Scouts italiens et vice-assistant général de l'Action catholique italienne, secrétaire général de l'Année sainte.

— Le gouvernement des *Etats-Unis* déclare qu'il est prêt à engager des négociations avec Pékin au sujet de Formose.

MERCREDI 27. — Mort, à Bordeaux, dans sa famille, où il était venu se reposer, du R. P. Maydieu, O. P. Il était né le 23 mai 1900, à Bordeaux. Elève de l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, officier d'artillerie, il entre, en 1925 dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Prêtre en 1930, docteur en théologie en 1932, il travaille à *la Vie intellectuelle*, dont il devient le directeur en 1935. Mobilisé en 1939, prisonnier en juin 1940, il s'évade, fonde la revue *Rencontres*, participe à la Résistance, est emprisonné à Annecy en mars 1944 et relâché à la Libération. Après la guerre, il fit des conférences dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique.

— Le T. R. P. Michel Goison, ancien curé de Notre-Dame-d'Espérance, à Paris, et actuellement supérieur de la province canadienne des Fils de la Charité, est élu Supérieur général de cette Congrégation, succédant au T. R. P. Monnier.

— Mort, à Paris, du journaliste Maurice Monda (Gunzburger), ami de Paul Verlaine. Né en 1876, il tenait au *Figaro*, depuis 1926, la rubrique de l'Hôtel des Ventes.

— Mise en place d'un important dispositif de sécurité dans tout le Constantinois, et notamment dans l'Aurès. Le général Parlange est nommé à ce poste.

A l'étranger. — Le prix littéraire de *Monaco* (un million de francs) est attribué à Mme Louise de Vilmorin, romancière et poète.

JEUDI 28. — A Paris, entretiens de M. Edgar Faure et du général de Gaulle sur la politique intérieure et internationale, et le programme atomique français.

A l'étranger. — Annonce de violents combats de rue entre partisans, à *Saïgon ;* tout un quartier de Cholon est en feu. 150 morts, 300 blessés.

— Par 32 voix contre 2 et 16 abstentions, le Sénat de *Hollande* ratifie les accords de Paris.

VENDREDI 29. — Dans une conférence de presse M. Berthoin, ministre de l'Education nationale rend public le texte du projet de loi portant réforme de l'enseignement.

— Le prix populiste est attribué au poète Noël Ruet, d'origine belge, pour l'ensemble de son œuvre et particulièrement pour son dernier recueil *Figure de trèfle*.

— Le T. R. P. Anastase, de la province de Gênes est élu Préposé général des Carmes Déchaux pour succéder au T. R. P. Silvère de Sainte-Thérèse, un Espagnol, décédé en mars 1954 dans un accident d'auto au Mexique.

A l'étranger. — M. Giovanni Gronchi, démocrate chrétien, est élu président de la République d'*Italie*

au quatrième tour de scrutin, par 658 voix sur 833 votants.

— Reprise de la bataille, à *Saïgon*, où l'armée nationale vietnamienne déclenche une violente attaque contre le poste de commandement des Binh-Xuyen, qui sont chassés de la ville. 300 morts et 1 000 blessés en deux jours de bataille de rue. Le président Diem refuse de se rendre à Cannes auprès de l'empereur Bao Daï.

— En *République Argentine*, la police annonce avoir découvert un « complot catholique terroriste » antigouvernemental.

SAMEDI 30. — A L'ÉTRANGER. — A *Saïgon*, un Comité révolutionnaire, fidèle au président Diem, proclame la déchéance de l'empereur Bao Daï et instaure la République. Le général Vy, désigné par l'empereur comme chef de l'armée, adhère à la proclamation du Comité.

MAI 1955

DIMANCHE 1er. — Mort, à Paris, de l'éditeur Aristide Quillet, à l'âge de 85 ans. Orphelin à 11 ans, il avait d'abord appris le métier de menuisier, puis, s'instruisant lui-même, il travailla dans le « livre ». A 18 ans, il fonda la librairie qui porte son nom et lança l'*Encyclopédie auto-didactique*, qui connut un grand succès. Il était également directeur du journal *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, et, depuis plus de trente ans, maire de Villiers-Adam (Seine-et-Oise). Certaines publications de la librairie Quillet appellent les plus expresses réserves, notamment l'*Histoire des religions*.

A L'ÉTRANGER. — A *Bonn*, clôture de la Conférence franco-allemande, ouverte le 29 avril. M. Pinay et le chancelier Adenauer ont travaillé au rapprochement des deux peuples. La mise en commun des ressources européennes dans le domaine atomique a été envisagée. Les aciéries Roechling sont transformées en Société mixte mettant Bonn et Paris à égalité.

— A *Saïgon*, le général Vy tente un coup d'Etat contre M. Diem. Il échoue et s'enfuit à Dalat.

— Mort à Leicester (*Grande-Bretagne*), de M. Arthur Deakin, membre des « Trade Unions britanniques », l'un des principaux chefs du syndicalisme anglais.

LUNDI 2. — Mort, à Paris, de M. Albert-Michel Lévy, professeur honoraire de pétrographie à la Faculté des sciences de Paris. Né à Autun, le 2 juillet 1877, il avait été élu en 1945 à l'Académie des sciences, membre de la section de minéralogie.

A L'ÉTRANGER. — Les ambassadeurs des « Quatre » et les représentants autrichiens ouvrent à *Vienne* leurs discussions sur le traité d'Etat.

— Au Viet-Nam, les derniers éléments Binh-Xuyen sont chassés de Cholon. Le président Diem, après avoir affirmé sa loyauté à Bao Daï, résiste aux pressions du Comité révolutionnaire.

— A *New-York*, l'écrivain William Faulkner obtient le prix Pulitzer de littérature, la plus haute récompense américaine en ce domaine, pour son roman, *Une fable*. Le prix Pulitzer pour l'art dramatique est attribué à Tennessee Williams pour sa pièce, *Un chat sur un chaud toit d'étain*, et le prix de musique à Gian-Carlo Menotti pour son opéra, *La sainte de Bleecker Street*. Le prix de poésie est allé à Wallace Stephens et le prix d'histoire à Paul Horvan.

MARDI 3. — Rentrée du Parlement.

— Signature, au Quai d'Orsay, de la convention franco-sarroise de coopération économique.

A L'ÉTRANGER. — Le général Rime-Bruneau, du cadre de réserve, président du groupement « Présence française », est expulsé temporairement de *Tunisie* pour l'action qu'il a mené contre les éventuels accords entre la France et le gouvernement beylical.

MERCREDI 4. — A Lourdes, ouverture de la IVe Exposition missionnaire.

— A Paris, salle Wagram, Congrès radical extraordinaire mouvementé. M. Mendès-France et ses amis obtiennent qu'une Commission étudie la réorganisation du parti et soumette ses décisions au prochain Congrès d'octobre.

— Mort, à Paris, du compositeur et violoniste Georges Enesco. Né le 19 août 1881, à Drohoiû, en Moldavie, il se montra d'une extrême précocité. Entré au Conservatoire de Paris à 13 ans, il en sortit avec un premier prix de violon. Ses qualités de compositeur valaient ses qualités de virtuose. Principales œuvres : *Poème roumain, Rhapsodies roumaines, Symphonie concertante pour violoncelle et orchestre, Trois symphonies*, un *Octuor*, un *Dixtuor pour instruments à vent*, des *sonates* de violon, des *mélodies* (dont les chansons de Clément Marot), et, surtout, son opéra, *Œdipe*, représenté au théâtre national de l'Opéra le 14 mars 1936.

— Mort, à Saint-Germain-en-Laye, de M. Louis Bréguet. Né à Paris, le 2 janvier 1880, diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité, il s'était consacré à l'aviation avec son frère Jacques, dès 1905, après les premières réalisations des frères Wright. Il devait devenir l'un des premiers constructeurs d'avions. Il était président-directeur général de la Société des avions Bréguet. Constructeur, pilote, industriel, Louis Bréguet était également un savant dont les travaux sur l'aérodynamique firent l'objet d'une dizaine de communications à l'Académie des sciences.

— Mort, à l'âge de 72 ans, de M. Charles Dumas, conseiller socialiste de l'Union française, ancien député de l'Allier, qui, sous l'occupation allemande, fut un des animateurs du parti socialiste clandestin.

JEUDI 5. — Le cardinal Feltin, vicaire aux armées, nomme directeur de l'aumônerie de l'armée de l'air, charge à laquelle il succède à M. le chanoine Houdayer, M. l'abbé Gabriel Bridet, jusqu'ici aumônier de la subdivision de Chartres.

A L'ÉTRANGER. — A *Saïgon*, Congrès national vietnamien, convoqué par le président Diem. Il vote la déchéance de Bao Daï et charge M. Diem de constituer un gouvernement provisoire jusqu'à l'élection d'une Assemblée législative.

— Signature, à *Bonn*, du statut de souveraineté de l'*Allemagne occidentale*.

VENDREDI 6. — Ouverture, à Montpellier, jusqu'au 7 mai, des Journées nationales de médecine du travail. 300 médecins y participent.

— Le professeur André Grabar, du Collège de France, est élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour succéder à l'historien Emile Mâle. Le nouvel académicien, âgé de 58 ans, est internationalement réputé comme spécialiste de l'archéologie paléo-chrétienne et byzantine. Il est le fondateur des *Cahiers archéologiques*.

A L'ÉTRANGER. — La reine Elizabeth de *Grande-Bretagne* prononce la dissolution du Parlement élu en novembre 1951.

— A *Washington*, l'ambassadeur de la République fédérale d'*Allemagne* apporte l'adhésion officielle de son pays à l'O. T. A. N.

— A la suite de décès survenus après l'inoculation du vaccin Salk contre la poliomyélite, la distribution de ce vaccin est suspendue aux *Etats-Unis* jusqu'à ce que soient connues les conclusions de la Commission d'enquête.

SAMEDI 7. — A l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, première réunion des membres de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.), à laquelle ont

pris part les ministres des Affaires étrangères des sept pays signataires du traité de Bruxelles. M. Louis Goffin, ambassadeur de Belgique à Téhéran, est nommé secrétaire général de l'U. E. O. M. Goffin, originaire de la région de Charleroi, est né le 25 mars 1904.

— Sanglants incidents dans le Constantinois. 8 morts, 15 blessés. 80 personnes sont arrêtées et 120 expulsées du département.

— M. Edouard Herriot annonce qu'il renonce à la présidence du parti radical dont il confie la direction à M. Mendès-France et à la Commission des Sept nommée par le récent Congrès extraordinaire du parti.

— Réunion à Limoges, jusqu'au 8 mai, du Comité fédéral national de Force Ouvrière (F. O.).

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, le Praesidium du Soviet suprême de l'U. R. S. S. approuve la dénonciation des pactes d'amitié et d'assistance mutuelle franco-soviétique et anglo-soviétique, conclus pour vingt ans en 1944 et 1942.

DIMANCHE 8. — Ouverture à Guéthary (Basses-Pyrénées), jusqu'au 15 mai, de la Conférence internationale de la J. O. C. sous la présidence de Mgr Cardijn et M. Keegan, président de la J. O. C. internationale. 25 nations ont envoyé des délégués.

— Mort, à Langres, de Mgr Antoine Rozier, directeur de *l'Ami du Clergé*. Né à Gonaincourt en 1872, Mgr Rozier fut, à plusieurs reprises, directeur de *la Croix de la Haute-Marne*. Dès 1896, étant vicaire à Joinville, l'abbé Rozier collabora à *l'Ami du Clergé*, dont il devint rédacteur en 1900, et directeur en 1910. Pie XI l'avait nommé prélat de sa maison en 1931. Il était devenu aveugle depuis dix ans.

A L'ÉTRANGER. — A *Venise*, clôture du Congrès organisé par le Bureau international catholique de l'enfance, ouvert le 2 mai, sur le thème de « l'éducation du sens international chez l'enfant ». 500 congressistes, venus de 27 pays, y représentaient une trentaine d'organisations internationales.

LUNDI 9. — Ouverture au Palais de Chaillot de la 16e session du Conseil de l'O. T. A. N., avec, pour la première fois, la participation de la République fédérale allemande.

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Rome* que, pour succéder au R. P. Michael Browne, élu Maître général des Frères Prêcheurs, S. S. Pie XII a nommé le R. P. Luigi Ciapi, maître du Palais apostolique. Le R. P. Ciapi, originaire de Florence, est âgé de 56 ans.

— A *Vienne* (Autriche), attribution du prix international de la Paix (5 millions) à plusieurs personnalités, dont M. Edouard Herriot.

MARDI 10. — S. Em. le cardinal Quiroga y Palacios, évêque de Saint-Jacques-de-Compostelle, venu à Paris, assiste à une messe à Saint-Séverin et participe à une réception à l'Institut catholique.

A L'ÉTRANGER. — Remise, à *Moscou*, d'une note des « Trois » occidentaux proposant à la Russie une réunion en vue d'accords sur la politique étrangère des « Quatre ».

— M. Diem procède à la formation d'un nouveau gouvernement à Saïgon.

— A *Vienne*, IXe Congrès international des rédacteurs en chef jusqu'au 11 mai.

— M. Jacob Malik, délégué de la *Russie* au sous-Comité du désarmement de l'O. N. U., fait des propositions sur le désarmement et les armes atomiques, en s'inspirant du plan franco-britannique de 1954. Le Kremlin demande en particulier l'évacuation de l'Allemagne et des bases alliées.

MERCREDI 11. — M. Pierre Henry obtient le prix de la jeune peinture (Prix Drouant-David).

— Le prix Mouezy-Eon (150 000 francs) est attribué, par les Sociétés des auteurs et compositeurs dramatiques, à M. Denys Amiel pour l'ensemble de son œuvre théâtrale.

— Entretiens Foster Dulles-Edgar Faure sur l'Indochine. Parfaite concordance de vues.

A L'ÉTRANGER. — A *Varsovie*, Conférence des huit démocraties populaires.

— A *Copenhague*, ouverture, jusqu'au 13 mai, de la IVe assemblée générale de l'Institut international de la presse.

— Réunion à *Genève* du Conseil des gouverneurs de la Fondation européenne de la culture qui commence son activité avec une dotation initiale d'une valeur de 50 millions de francs français.

JEUDI 12. — Départ pour Le Havre du président de la République et de Mme René Coty pour un voyage officiel au Danemark jusqu'au 18 mai.

— Le secrétariat de l'Académie publie un communiqué rappelant aux éventuels candidats aux fauteuils vacants que les visites aux académiciens « sont facultatives ».

A L'ÉTRANGER. — Annonce de la mort, à *Bologne*, de M. Antonio Renaco Toniolo, membre de l'Académie pontificale des sciences depuis sa fondation. Géographe éminent, il était le fils de Joseph Toniolo, le grand sociologue chrétien dont le procès de béatification est en cours.

— M. Gronchi, président de la République d'*Italie*, refuse la démission du Cabinet Scelba.

VENDREDI 13. — A bord du cuirassé *Jean-Bart*, le président de la République et Mme René Coty quittent Le Havre pour le Danemark.

— Ouverture à Paris du XLVIIe Salon des humoristes. Une soixantaine d'exposants.

12 juin 1955. N° 1201. — Nouvelle série : N° 288

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le directeur :* A. MICHELIN.